

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI
-----o0o-----

-----o0o-----
DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORETS



RAPPORT ANNUEL 2016



**DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORETS**

FEVRIER 2017

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	7
II.	PARTIE ADMINISTRATIVE	12
	2.1. Textes intervenus	12
	2.1.1. Décrets	12
	2.1.2. Arrêtés	12
	2.1.3. Décisions :	16
	2.2. Etat d'Encadrement :	22
	2.2.1. Direction Nationale :	22
	2.2.2. Directions Régionales	22
	2.2.3. Structures Rattachées	25
	2.2.4. Projets / Programmes et Conventions Internationales	25
	2.2.5. Personnel forestier en disponibilité ou en détachement :	26
	2.2.6. Personnel en formation:.....	26
	2.2.7. Personnel partant à la retraite pour compter du 1er Janvier 2017 :	27
	2.2.8. Nécrologie et Grands Malades :	29
	2.2.8.1. Nécrologie (12 décès).....	29
	2.2.9. Situation du Personnel :	30
III.	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS:	31
	3.1. Infrastructures :	31
	3.2. Equipements/Logistiques :	35
IV.	CREDIT DE FONCTIONNEMENT :	38
	4.1. EVOLUTION DU BUDGET TOTAL ALLOUE DE 2012 A 2016 :	38
	4.2. EXECUTION DU BUDGET TOTAL ALLOUE EN 2016 :	38
	4.3. BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT 2016 :	39
	4.4. FONDS D'AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DES FORETS ET DE LA FAUNE EXERCICE 2016 :	40
	4.3.1. Programme d'exécution technique et financier du fonds d'aménagement et de protection des forêts :	40
	4.3.2 Programme d'exécution technique et financier du fonds d'aménagement et de protection de la faune :	40
V.	PARTIE TECHNIQUE	41
	5.1. Elaboration des Textes législatifs et réglementaires relatifs à la conservation des ressources forestières et fauniques :	41
	5.1.1. Gestion des ressources forestières :	41
	5.1.2. Gestion de la faune et son habitat :	41
	5.1.3. Missions de contrôle de la gestion du domaine forestier et faunique :	41
	Les missions de contrôle de la gestion du domaine forestier et faunique ont portées sur :	41
	5.1.4. Supervision et contrôle technique des PGES des EIES	42
	5.2. Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagements et restauration des forêts, parcs et réserves de faune :	46
	5.2.1. Aménagement des forêts et reboisement :	46
	5.2.2. Aménagement des Aires Protégées et des Zones Humides :	46

5.2.3. Préservation de la diversité biologique :	47
5.2.4. Travaux de DRS/CES	48
5.2.5. Inventaire et Cartographie :	48
5.3. Elaboration et mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification :	48
5.3.1. Lutte contre l'ensablement :	48
5.3.2. Lutte contre la prolifération des végétaux flottants envahissants :	49
5.3.3. Diffusion des foyers améliorés, autres équipements économes en combustibles :	49
5.3.4. Lutte contre les feux de brousse :	49
5.4. Appui aux collectivités territoriales en matière de gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques :	51
5.4.1. Promotion des filières :	51
5.4.2. Transfert de compétences :	51
5.4.3. Formation, Communication et Appui conseil :	52
5.4.3.1. Formations :	52
5.4.3.2. Communication et Appui-conseil :	52
5.6. Partenariat Public et Privées	57
5.6.1. Contrat DNEF- société Agro-Industrie Développement « AID –SA » Complexe Bougouni/Yanfolila	57
5.6.2. Contrat DNEF- ONG SYNERGIE ENVIRONNEMENT (complexe Mandé Wula et Néma Wula) :	59
5.6.3. Contrat DNEF- TRAVEL AGENCY OF MALI » TAM VOYAGES-SARL:	60
5.7. Supervision des programmes et projets :	61
VII. VI. LES RECETTES FORESTIERES ET FAUNIQUES:	62
VIII. VII. DIFFICULTES RENCONTREES	72
IX. VIII. PERSPECTIVES	72
IX. ANNEXES	77

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AGCC-Mali	Alliance Globale sur les Changements Climatiques
AEWA	Accord sur les oiseaux d'eau
ATEF	Agent Technique des Eaux et Forêts
BAD	Banque Africaine de Développement
BSG	Bureau des Services Généraux
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFPF	Centre de Formation Pratique Forestier
CITES	Convention sur le Commerce Internationale des Espèces de Faune et de Flores Sauvages menacées d'Extinction
CEF	Cantonement des Eaux et Forêts
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
MMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices
CTCS/DB	Comité Technique de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre de la Diversité Biologique
CNLCPAL	Comité National de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères
DAEF	Division Aménagement et Exploitation des Forêts
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
DRS-CES	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et Sols
DCES-RCV	Division Conservation des Eaux et Sols-Restauration du Couvert Végétal
DRC	Division Réglementation Contrôle
ERSAP	Extension et Renforcement des Aires Protégées
EIES	Etudes d'Impact Environnementale et Social
FC	Forêt Classée
FODESA	Fonds de Développement au Sahel
GRFF	Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
GEDEFOR	Gestion Décentralisée des Forêts
GCOZA	Groupe de Coordination en Zones Arides
GPS	Système de positionnement Géographique
IEC	Information Education Communication
IPE	Initiative Pauvreté Environnement
JDK	Jean Djigui Keita
JICA	Agence de Coopération Internationale du Japon
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPAM	Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PAM	Programme Alimentaire Mondial Programme Alimentaire Mondial
PA	Plan d'Aménagement
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAZU	Plan d'Action des Zones Humides
PBB	Parc de la Boucle du Baoulé
PCAE	Programme Communal d'Action Environnementale

PDD-DIN	Programme du Développement Durable du Delta Intérieur du Niger
PF-CDB	Point Focal Convention sur la Diversité Biologique
PGDF	Projet de Gestion Durable des Forêts Classées
PLCE-BN	Programme de Lutte Contre l'Enselement dans le Bassin du Fleuve Niger
PROGEBE	Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique
PURDRN	Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord
RAMSAR	Convention sur les Zones Humides Internationales
RBBB	Réserve de la Biosphère de la Boucle du Baoulé
SDA	Schéma Directeur d'Approvisionnement
SRGB	Structure Rurale de Gestion de Bois
TDR	Terme de Références
UCRBBB	Union de Coordination de la Réserve de la Biosphère de la Boucle du Baoulé
UG-GMV	Unité de Gestion Grande Muraille Verte
USC	Unité Service Coopération
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
SIFOR	Système d'Information Forestier
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

RESUME

Les activités 2016 ont été exécutées conformément aux objectifs du Budget –Programme 2015-2017 et les différents résultats attendus y afférents et les grandes orientations de la politique forestière nationale, des engagements au titre des différentes conventions ratifiées par le Pays, relevant de la DNEF et du Programme d'Actions du Gouvernement 2013- 2018. Les régions de Ségou, de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Kidal ont connu une recrudescence de l'insécurité et du banditisme, mais aussi et surtout l'assassinat d'agents forestiers. L'ensemble des parcours habituel des éléphants est devenu depuis le retrait supposé des groupes armés, une zone d'insécurité, entravant les missions de surveillance et de contrôle des agents de l'Etat et des brigades communautaires associés. Les éléphants du Gourma ont ainsi subi une forte agression se traduisant par leur braconnage pour leur défense. Malgré, la signature de l'accord de paix et de réconciliation intervenue le 15 Mai 2015 à Alger et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako, l'insécurité persiste de plus belle dans tout le pays engendrant ainsi une psychose générale. Nonobstant ces facteurs limitant, certaines activités importantes ont pu être réalisées en matière de gestion des ressources forestières et fauniques, grâce à l'engagement et la perspicacité des agents. Les activités menées ont porté sur : l'élaboration et la signature de contrats d'exploitation et de gestion, la révision de la politique nationale forestière, l'élaboration et la mise en œuvre des PAG, la réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable du DIN, la mise sous aménagement de massifs villageois et le suivi des marchés ruraux de bois, les travaux d'inventaires de flore et des oiseaux d'eau, les travaux de fixation mécanique et biologique de dunes, les travaux de LAE (restauration de terres dégradées, zaï, demi-lune, cordons pierreux, fascines, terres scarifiées, barrières en cailloux, protection berges et des digues, mise en défens, de pare feu et pistes forestières), la régénération naturelle assistée, la production des plants et plantations, la collecte et le semis des noix de rônier, l'observation des foyers de feu sur l'ensemble du territoire national, la vulgarisation de divers types de foyers améliorés, le suivi écologique des espèces de faune dans la Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'encadrement des groupements de femmes et la réalisation de divers types de formation à l'endroit des agents forestiers, communautés bénéficiaires et élus communaux, la construction et l'équipement de centres multifonctionnels, les aménagements hydrauliques au profit de la faune sauvage, l'enlèvement de plusieurs milliers de tonnes de plantes aquatiques proliférantes et envahissantes, la réalisation des émissions radio, télé, d'articles divers et des voyages d'études et d'échanges d'expériences à l'intérieur du pays, au Sénégal et au Burkina Faso.

Tous ces efforts sont renforcés par des missions de contrôle, de suivi des activités, de surveillance, d'animation et de sensibilisation à travers des cadres de concertation et les conventions locales.

I. INTRODUCTION

Les activités du programme 2016 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts ont été exécutées dans un contexte d'insécurité grandissante surtout dans le septentrion du Mali. Elles s'inscrivent dans les **quatre (4) objectifs spécifiques du Programme IV du MEADD**, à savoir :i) **Objectif spécifique 1** : Renforcer le cadre législatif et réglementaire de la gestion des ressources forestières et fauniques ; ii) **Objectif spécifique 2** : Assurer une gestion durable des ressources forestières et fauniques ; iii) **Objectif spécifique 3**: Promouvoir la conservation et la valorisation de la diversité biologique et iv) **Objectif spécifique 4** : Renforcer la capacité de gestion des acteurs de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques.

Pour la Direction Nationale des Eaux et Forêts, l'année 2016 a été marquée entre autres par :

- La poursuite des efforts en matière d'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées, de forêts villageoises et d'aires de conservation de la faune sauvage ;
- Les classements compensatoires au titre des empiètements sur les différents domaines classés.
- La relecture de la loi 95-031; intégrant les nouveaux défis en matière de gestion des aires protégées ;
- Finalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (SDADD)
- La formation des gardes forestiers sur les techniques de lutte anti-braconnage organisée par Wild Foundation en partenariat avec la DNEF (organisation et réalisation des missions de lutte anti-braconnage et de déminage et des séances de tir ;
- Participation à la réunion de concertations des coordinations du PLCE/BN à Dori, Burkina Faso du 1er au 2 juillet 2016 vue de recentrer les activités 2016 consécutivement au retard accusé dans la mise en place des reliquats des fonds UEOMA ;
- La finalisation du plan d'actions du PIDACC/BN Mali et du rapport d'études préliminaires des infrastructures a buts multiples du programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger, et la tenue des réunions de validations nationale et régionale respectivement le jeudi 03 au Mali et du 07 à l'en Guinée Conakry ;
- Mission d'information des autorités régionales de Kayes sur le Projet Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE) du Mécanisme Mondial de l'UNCCD financé par l'Union Européenne ;
- Le lancement du projet IKI à Mopti ;
- Le lancement des activités de la Grande Muraille couplé au lancement de la campagne de reboisement à Koulikoro ;

- Le suivi du fonctionnement de marchés ruraux de bois ;
- Les actions de restauration de terres dégradées et de stabilisation de dunes et de protection des berges ;
- L'intensification du reboisement, notamment les campagnes de reboisement pour la lutte contre la désertification, l'érosion, les changements climatiques et la perte de la diversité biologique ;
- L'intensification du contrôle de l'exploitation des produits forestiers, avec une tendance de plus en plus orientée sur la professionnalisation des exploitants, le suivi et de la lutte contre les feux de brousse ;
- L'appui à la mise en œuvre du partenariat Public/Privé à travers les actions de mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des forêts et des aires de conservation de la faune sauvage, en vue d'assurer une valorisation soutenue des écosystèmes forestiers ;
- La poursuite de la relecture du statut de la réserve partielle des éléphants du Gourma,
- L'élaboration du plan d'actions de la protection des éléphants et du Gourma dans un contexte d'insécurité et l'aggravation du braconnage
- La poursuite du programme de gestion décentralisée des forêts pour accélérer le processus de transfert de compétences de la gestion des ressources forestières aux collectivités territoriales ;
- Le développement et la promotion des outils d'intégration de la dimension environnementale et spécifiquement le changement climatique dans les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- Le suivi de la mise en œuvre des conventions, accords et traités internationaux relatifs à la gestion durable des ressources naturelles et surtout la participation aux différents COP et la mise en œuvre des résolutions qui en en sont issues ;
- Le renforcement des capacités des agents du service forestier et des acteurs impliqués dans la gestion des ressources forestières et fauniques à travers les projets /programmes et les partenaires techniques et financiers.

Les résultats chiffrés par objectif sont présentés ci-après et le détail par structure, objectifs et résultats attendus est consigné dans le tableau suivant.

Les résultats obtenus par objectif au cours de l'année 2016 se présentent comme suit :

🚩 Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre législatif et réglementaire de la gestion des ressources forestières et fauniques

- Adoption en conseil des ministres du décret de déclassement et de classement compensatoire de 289 ha de la forêt classée de Bagouko dans le Cercle de Kayes dans le cadre de la construction du barrage de Gouina. Un plan de gestion durable de ladite forêt est soumis à OMVS pour financement ;

- Elaboration et la signature de 18 contrats d'exploitation et 9 contrats de gestion avec l'appui de GEDEFORII ;
- Révision de la politique nationale forestière ;
- Relecture du dossier de création d'un service rattaché de gestion des aires protégées au niveau de la DNEF suite aux recommandations du CDI ;
- Participation aux 04 réunions statutaires des conventions internationales, accords et traités concernant la DNEF et application des décisions issues de ces réunions (CDB, Nagoya, CMS/AEWA, CITES, et RAMSAR) ;
- Adoption en conseil des ministres de la loi sur la faune et son habitat.

 **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion durable des ressources forestières et fauniques**

Les réalisations ont porté sur :

- Mise en œuvre de 106 PAG et délimitation des forêts classées de Diaka, Faïra et Dioforongo.
- Elaboration de 8 PA des forêts classées dont Youwarou (646 ha) et Diondo (270 ha) ;
- Erection de 15 sites en périmètre de protection ;
- Réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (SDADD) du DIN ;
- Matérialisation des limites de la forêt classée de Nafadji avec 25 bornes dont 10 pour Bossofala et 12 pour le Baoulé ;
- Poursuite de l'élaboration de cinq (05) plans d'aménagement des massifs villageois dans la région de Kayes ;
- Mise sous aménagement de 145 731 ha de massifs villageois et la réalisation de 30 ha de plantations pour l'approvisionnement des marchés ruraux de bois ;
- Suivi de 284 marchés ruraux ;
- Mise en œuvre du Projet Sandji au profit de 500 bénéficiaires dans le DIN ;
- Réalisation de 14 inventaires floristiques dans la région de Sikasso ;
- Réalisation d'un inventaire des oiseaux d'eau dans le Delta Intérieur du Niger ;
- Observation de 30 225 foyers de feu ont été observés sur l'ensemble du pays sur une superficie dévastée de 4 464 628 ha ;
- Sensibilisation des populations des villages riverains occupant les forêts classées de Fanzana, Faira, Fambougou, Doukolomba, Diaka, Dioforongo, Koulala dans le cadre du déguerpissement dans la région de Ségou ;
- Suivi des travaux d'enrichissement par ensemencement de noix de rônier dans les forêts classées de Faira, Fanzana, Diaka, et Dioforongo dans la région de Ségou et de Ouani dans la région de Mopti ;

- Fixation mécanique et biologique de 381,7 ha de dunes ;
- Réalisation, 769 ha de restauration de terres dégradées, 1 540 ha de zaï, 85 ha de demi-lune, 55 378 ml de cordons pierreux, 2 130 ml de fascines, 100 ha de terres scarifiées, 170 ha placers restaurés, 60 ml de barrières en cailloux, 7 299,42 ha de mise en défens et 3 351 ha de régénération naturelle assistée ;
- Réalisation de 193,67 ha de protection berges et 964,7 ha de protection digues ;
- Reboisement de 29 325,79 30 315,65 ha
- Production de 35 391 416 plants (toutes espèces confondues), 61 000 boutures, le semis direct de noix de rônier sur 515 ha et la collecte de 474 000 noix de rônier ;
- Encadrement de 82 groupements de femmes autour des périmètres maraichers ;
- Réalisation et la diffusion de 5 804 foyers vulgarisés dont 799 lampes solaires ;
- Construction et équipement de 2 centres multifonctionnels au profit des femmes.

Objectif spécifique 3: Promouvoir la conservation et la valorisation de la diversité biologique

Les travaux ont porté sur :

- Création de 2 aires de protection de crocodiles à Mopti en cours ;
- Observation de 113 individus de mammifères et 660 individus d'oiseaux ;
- Surcreusement du Lac Wégna ;
- Réalisation d'un forage à Galou dans la région de Mopti ;
- Ouverture de 1325,1 km de pare feu et nettoyage de 1027 km de pare feu ;
- Ouverture/nettoyage de 14 45,4km de pistes forestières ;
- Enlèvement de 1 426 tonnes de plantes aquatiques proliférantes et envahissantes dans la région de Ségou ;
- Identification et inscription du lac de Sélingué sur la liste des sites Ramsar) ;
- Participation aux réunions statutaires des conventions internationales, accords et traités concernant la DNEF et application des décisions issues de ces réunions (CDB, Nagoya, CMS/AEWA, CITES, et RAMSAR).

Objectif spécifique 4 : Renforcer la capacité de gestion des acteurs de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques

Les réalisations portent sur :

- Réalisation de 180 sessions de formations/ recyclage des agents ;
- Poursuite de la formation académique au CFPF-Colonel Jean Djigui KEÏTA ;
- Recrutement de 50 élèves dont 25 TSEF et 25 ATEF ;
- Distribution de 1500 exemplaires de recueils de textes ;

- Réalisation de 616 émissions radios dans toutes les régions, 7 émissions TV, 10 articles produits dans les journaux, 3 conférences débats ;
- Réalisation de 1 film documentaire sur les activités du PDD-DIN et un théâtre de sensibilisation sur les changements climatiques, les coupes abusives de bois, les feux de brousse et la chasse illicite au compte du projet ERSAP ;
- Organisation de 1721 missions de contrôle (toutes les régions et l'OPNBB) ;
- Organisation de 183 missions de suivi et de supervision ;
- Réalisation de 718 missions d'animation et de sensibilisation ;
- Organisation de 645 missions de surveillance ;
- Appui à la création de 164 cadres de concertation ;
- Réalisation, équipement de 03 périmètres maraichers et construction de bâtiments pour la transformation et de magasins de stockage de matériels de maraichage (Djenné et Mopti) ;
- Réalisation de 20 latrines publiques (Djenné, Mopti, Tenenkou, Youwarou) ;
- Participation aux défilés du 20 janvier, du 22 septembre 2016 et de la journée anniversaire de la création de la police ;
- Organisation de la formation commune de base de 25 agents forestiers ;
- Elaboration de 22 conventions locales de gestion des ressources naturelles et la relecture de 2 conventions locales dans les communes de Séléfougou et Benkadi dans le la région de Koulikoro ;
- Redynamisation de 40 comités de surveillance
- Redynamisation de 65 brigades anti-feu ;
- Poursuite de la création de 2 aires de conservation des crocodiles ;
- Mise en place, formation et dotation de la brigade anti-braconnage en matériels ;
- Construction et équipement de 2 centres multifonctionnels à Samalé et Kassela dans la région de Koulikoro au profit des femmes ;
- Organisation de 7 Voyages d'études et d'échange d'expérience dont 2 dans le Parc du Nazinga (Burkina Faso) et le Parc de Niokolokoba (Sénégal), 4 au profit des élèves du CFPF de Tabacoro et 1 au compte des groupements du PDD-DIN.

II. PARTIE ADMINISTRATIVE

2.1. Textes intervenus

2.1.1. Décrets

- Décret N°2016-0001/P-RM du 15 Janvier 2016 fixant les conditions et modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.
- Décret N°2016-0772/P-RM du 30 Septembre 2016, portant nomination de Monsieur Boureïma CAMARA, N°Mle 792-09. W, Ingénieur des Eaux et Forêts, en qualité de Directeur National des Eaux et Forêts ;
- Décret N°2016-0728/P-RM du 20 Septembre 2016, portant approbation du Programme National de Sauvegarde du Fleuve Niger (PNS-FN) ;
- Décret N°2016-0770/P-RM du 30 Septembre 2016, portant nomination de certains membres au Cabinet du MEADD dont Monsieur Biramou SISSOKO, N°MLE 460-34.N, en qualité de Conseiller Technique.

2.1.2. Arrêtés

- Arrêté N°2016-0671/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant nomination du chef de Division réglementation et contrôle à la Direction Nationale des Eaux et Forêts de Monsieur Mohamed Lamine SISSOKO, N°Mle 437-26-E, Ingénieur des Eaux et Forêts de classe exceptionnelle, 2ème échelon.
- Arrêté N°2016-0670/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant nomination du Directeur de l'Opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé et ses Réserves Adjacentes, Monsieur Alhassane Abdou Sidi TOURE, N°MLE 437-29-H, Ingénieur des Eaux et Forêts de classe exceptionnelle, 1 er échelon.
- Arrêté N°2016-0672/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant nomination du chef de Bureau Communication et Documentation à la Direction Nationale des Eaux et Forêts de Monsieur Bougouzanga GOITA, N°MLE 423-61-V, Ingénieur des Eaux et Forêts de classe exceptionnelle, 3eme échelon.
- Arrêté N°2016-0686/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant approbation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Enghem dans le Cercle de Youwarou, Région de Mopti.
- Arrêté N°2016-0682/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant approbation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Fara-Fara dans le Cercle de Youwarou, Région de Mopti.
- Arrêté N°2016-0683/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant approbation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Ouéméré dans le Cercle de Youwarou, Région de Mopti ;

- Arrêté N°2016-0684/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant approbation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bia dans le Cercle de Youwarou, Région de Mopti ;
- Arrêté N°2016-0685/MEADD-SG du 31 Mars 2016 portant approbation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Sébi dans le Cercle de Youwarou, Région de Mopti.
- Arrêté N°2015-4421/MTFP-SG-DNFPP-D1-3 du 14 Décembre 2015 portant radiation de Monsieur Mahamane AMADOU, N°Mle 955-24-M, Technicien des Eaux et Forêts de 2ième Classe 3ième échelon après son décès.
- Arrêté N°2015-3645/MTFPRE-SG-DNFPP-D1-3 du 14 Septembre 2015 portant radiation de Monsieur Ousmane HAMMA, N°Mle 0116-215-M, Technicien des Eaux et Forêts de 2ième Classe 3ième échelon après son décès.
- Arrêté N°2015-4137/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 26 Novembre 2015 portant bonification d'un échelon de Monsieur Bréhima KANTE, N°Mle 0131-023-P, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3ième Classe 4ième échelon. Compte tenu de cette bonification, l'intéressé passe au 5ième échelon à compter du 1er Août 2015.
- Arrêté N°2015-079/MTFPRE-SG-CNCFP du 25 Février 2015 portant intégration dans la fonction publique des fonctionnaires stagiaires.
- Arrêté N°2015-3750/MTFP-SG-DNFPP-D1-3 du 28 Octobre 2015 portant renouvellement de disponibilité à compter du 1er Octobre 2015 de Monsieur Ogomaly Mamadou BATHILY, N°Mle 0118-116-Y, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième Classe 2ième échelon.
- Arrêté N°2015-3574/MTFPRE-SG-DNFPP-D1-1 du 23 Septembre 2015 portant bonification d'un échelon de Monsieur Aly MAIGA, N°Mle 0138-077-I, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième Classe 1er échelon. Sur la base des notes implicites bonnes, l'intéressé passe au 2ième échelon à compter du 1er Janvier 2015.
- Arrêté N°2015-3748/MTFP-SG-DNFPP-D1-3 du 28 Octobre 2015 portant renouvellement de disponibilité à compter du 1er Janvier 2016 de Monsieur SoumailaTiéma COULIBALY, N°Mle 420-35-P, Ingénieur des Eaux et Forêts de Classe exceptionnelle 1er échelon.
- Arrêté N°2016-0191/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 22 Février 2016 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1er Juin 2015 de Monsieur Kassim N'Tji DOUMBIA, N°MLE 0109-482-L, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième Classe 6ième échelon. Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 3ième classe, 3ième échelon du corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2015-2984/MEADD-SG du 26 Août 2015 portant ouverture du concours d'entrée au centre de formation pratique forestier de Tabakoro. Le concours s'est déroulé les 03 et 04 Octobre 2015 dans les centres de Kayes, Bamako, Sikasso, Mopti Tombouctou et Gao ;

- Arrêté N°2015-1768/MTFPRE-SG-DNFPP-D1-3 du 24 Juin 2015 portant détachement de Monsieur Marcelin SANOU, N°Mle 982-98-X, Ingénieur des Eaux et Forêts de 2ième Classe 3ième échelon. Il est placé en position de détachement auprès de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour une période de 5 ans ;
- Arrêté N°2016-0096/MEADD-SG du 08 Février 2016 portant nomination de Monsieur Charles SANOGO, Inspecteur des Finances de 3ième classe, 5ième échelon, Adjoint du Directeur des Finances et du Matériel du MEADD ;
- Arrêté N°2015-4568/MTFPRE-SG-DNFPP-D1-1 du 02 Décembre 2015 portant bonification d'un échelon de Monsieur Amadou DIALLO, N°Mle 0104-680-E, Ingénieur des Eaux et Forêts de 2ième Classe 3ième échelon. Compte tenu de cette bonification, l'intéressé passe au 4ième échelon (Indice : 650) à compter du 1 er Août 2015 ;
- Arrêté Interministériel N°2015-4385/MTFP-MEF-SG-D1-3 du 10 Décembre 2015 déterminant les emplois à pouvoir par voie de concours directs de recrutement dans la fonction publique (exercice budgétaire 2015) ;
- Arrêté N°2015-3417/MTFPRE-SG-DNFPP-D1-3 du 17 Septembre 2015 portant prolongation de détachement jusqu'au 31 décembre 2015 de Monsieur Mamadou SISSOKO, N°Mle 416-92-E, Contrôleur du Trésor de 1er Classe 2ième échelon ;
- Arrêté N°2015-4151/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 27 Novembre 2015 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1er Janvier 2013 de Monsieur AlmahadiSadou MAIGA, N°Mle 488-19-L, Technicien des Eaux et Forêts de 1er Classe 2ième échelon. Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 2ièmeclasse, 1eréchelon du corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts.
- Arrêté N°2015-4126/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 26 Novembre 2015 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1erOctobre 2014 de Monsieur Moctar TIMBO, N°MLE 0123-200-A, Agent Technique des Eaux et Forêts de 3ième Classe 4ièmeéchelon.Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 2ième classe, 1eréchelon du corps des Technicien des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2016-1124/MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 06 Mai 2016 portant titularisation à compter du 1er Octobre 2014 de Monsieur Abdoul Karim GADIO, N°Mle 0144-394-J, Agent Technique des Eaux et Forêts en service au cantonnement des Eaux et Forêts Bafoulabé ;
- Arrêté N°2016-2579/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 07 Juillet 2016 portant bonification d'un échelon de Monsieur El Hadji SY, N°Mle 0109-496-C, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3ième Classe 5ièmeéchelon. Compte tenu de cette bonification, l'intéressé passe au 6ièmeéchelon (Indice : 480) à compter du 1er Avril 2016 ;

- Arrêté N°2016-2081/MDRE-SG du 14 Juin 2016 portant nomination des membres de l'équipe administratif du comité d'experts pour la révision de la constitution dont Madame Aida Hamahady OUALATE comme responsable de la communication ;
- Arrêté N°2016-2148/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 16 Juin 2016 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1er Mars 2016 de Monsieur Maouloud SIDIBE, N°Mle0131-032-A, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième Classe 3ième échelon. Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 3 ème classe, 2 er échelon du corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2016-1360/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 17 Mai 2016 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1er Janvier 2016 de Monsieur Paul COULIBALY, N°Mle -983-04-P, Technicien des Eaux et Forêts de 3ème Classe 3ème échelon. Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 3ième classe, 2ième échelon du corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2016-1626/MTFP-SG-DNFPP du 27 Mai 2016 portant intégration dans la fonction publique des contractuels en service au MEADD et admis au test de contrôle dont Maimouna dite SISI KAMATE N°Mle -0131-889-Z, contrôleur du trésor(B1) à compter du 1er Janvier 2015.
- Arrêté N°2016-3430/MTFP-SG-DNFPP-D1-3 du 27 Septembre 2016 portant radiation à compter du 11 Janvier 2016 de Monsieur Mahamoud MAHAMANE, N°Mle 0116-212-J, Technicien des Eaux et Forêts en service à la Direction Régionale des Eaux et Forêts du District de Bamako ;
- Arrêté N°2016-2742/MTFP-SG-DNFPP-D1-3 du 10 Août 2016 portant radiation du contrôle des effectifs de la Fonction Publique à compter du 11 Février de Monsieur Philippe COULIBALY, N°MLE -0123-199-Z, Agent Technique des Eaux et Forêts de 3ième Classe 4ième échelon ;
- Arrêté N°2016-3431/MDEAF-SG du 05 Octobre 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office Riz Ségou, il s'agit de Monsieur Amédé KAMATE N°Mle 0104-611-B, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie 3ième Classe 6ième échelon ;
- Arrêté N°2016-3431/MDEAF-SG du 27 Septembre 2016 fixant la date d'ouverture des travaux cadastraux du District de Bamako et des Communes de Moribabougou, N'Gabakoro droit, Sangarebougou, Dialakorodji, Mandé, Dogodouman, Kalaban –Koro et Baguinéda ;
- Arrêté N°2016-3191/MUF-SG du 02 Septembre 2016 portant nomination du Coordinateur du Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali, il s'agit de Monsieur Mamadou OUANE, Ingénieur des Constructions Civiles ;
- Arrêté N°2016-1725/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 11 Juin 2016 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1er Janvier 2016 de Monsieur Hamidou MANGARA, N°Mle -0125-562-J, Agent Technique des Eaux et Forêts de 3eme Classe 3eme échelon. Compte tenu

de cet avancement, l'intéressé passe à la 3^{ème} classe, 2^{ème} échelon du corps des Techniciens des Eaux et Forêts ;

- Arrêté N°2016-2795/MEADD-SG du Août 2016 portant ouverture du concours d'entrée du CFPF de Tabacoro ;
- Arrêté N°2016-3298/MEADD-SG du 14 Septembre 2016 portant nomination de Monsieur Soumana FOFANA, N°Mle -0930-69-N, Ingénieur des Eaux et Forêts de 1^{ère} Classe, 1^{er} échelon en qualité de Chef de Division Etudes, Programmation et Suivi-Evaluation à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2016-1360/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 11 Juin 2016 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1^{er} Janvier 2016 de Monsieur Paul COULIBALY, N°Mle 983-04-P, Technicien des Eaux et Forêts de 3^{ème} Classe, 3^{ème} échelon. Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 3^{ème} classe, 2^{ème} échelon du corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2016-1823/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 03 Juin 2016 portant avancement de catégorie par voie de formation à compter du 1^{er} Mars 2016 de Monsieur Alou Keita, mle 0129-100-E, Technicien des Eaux et Forêts de 3^{ème} Classe, 4^{ème} échelon. Compte tenu de cet avancement, l'intéressé passe à la 3^{ème} classe, 2^{ème} échelon du corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts ;
- Arrêté N°2016-1360/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 11 Juin 2016 portant bonification d'un échelon par voie de formation à compter du 1^{er} Décembre 2015 de Monsieur Mohamed HAIDARA, N°MLE 967-52-V, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3^{ème} Classe 6^{ème} échelon. Compte tenu de cette bonification, l'intéressé passe au 7^{ème} échelon ;
- Arrêté N°2016-2579/MTFP-SG-DNFPP-D1-1 du 07 Juillet 2016 portant bonification d'un échelon par voie de formation à compter du 1^{er} Avril 2016 de Monsieur El Hadj SY, N°Mle 0109-496-C, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3^{ème} Classe 5^{ème} échelon. Compte tenu de cette bonification, l'intéressé passe au 7^{ème} échelon.

2.1.3. Décisions :

- Décision N°2016 -0011/ MEADD-SG du 22 Février 2016 Portant nomination du chargé de suivi évaluation à la cellule de gestion du projet de consolidation du système de gestion des forêts classées autour de Bamako et de mise en valeur de la zone de biodiversité des monts Mandingues de Monsieur Boli SANGARE, N°Mle 420-36 R, Ingénieur des Eaux et Forêts de classe exceptionnelle 3^{ème} échelon. ;
- Décision N°2016- 0109/ MEADD-DRH/SDR du 29 Juin 2015 Portant mutation de Monsieur Mahamadoun KEITA, N°Mle 0136-847H, chauffeur en service à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Mopti ;

- Décision N°2016-00150/ MTFP-DNFPP-D2-2 du 04 Mars 2016, portant rappel à l'activité de Monsieur EL Hadj SY N°MLE 0109-496-C, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3ième classe 5ième échelon précédemment en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, ayant terminé sa formation à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) de Cotonou au Bénin et remis au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.
- Décision N°2016-0099/ MAEDD-DRH/SDR du 08 Mars 2016, Monsieur EL Hadj SY N°Mle 0109-496-C, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3ième classe 5ième échelon, rappelé à l'activité, est remis à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2014 000397/ MTFPRI-DG-DNFPP-D2-1 du 17 Décembre 2014 Portant mise en congé de formation à partir du 1er Octobre 2014, de Monsieur Yaya COULIBALY N°Mle 0131-878-L, Contrôleur du Trésor de 3ième classe 3ième échelon en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour une durée de trois ans à l'Institut Universitaire de Gestion(IUG) ;
- Décision N°2014- 001797/MTFPRI-SG-DNFPP-D2-1 du 25 Septembre 2014 Portant autorisation d'inscription à l'Institut Universitaire de Gestion des Agents dont Kadiatou DIABY, N°Mle 0109-211-D, Attaché d'Administration en service à la Direction Nationale de l'énergie ;
- Décision N°2015-0140/ MAEDD-DRH/SDR du 26 Août 2015, portant mutation de Monsieur Algatech Alhousseyni DICKO N°Mle 0131-871-D, Garde Forestier à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°00781/GRKK-KB du 17 Août 2015, portant mutation parmi les agents de la Direction Nationale des Eaux et Forêts dont Monsieur Sounkalo Idrissa KONE, N°Mle 0146-436-E, Agent Technique, chargé de contrôle au poste central du Cantonnement de DIOILA ;
- Décision N°2016-000121/MTFP-SG-DNFPP-D2-2 du 03 Février 2016, portant mise en congé de formation de Monsieur Ali Abdoulaye POUDIOUGO, N°Mle 0134-285-X, Ingénieur des Eaux et Forêts, d'une durée de deux (02) ans en Master de recherche en Analyse des populations des Espaces fauniques et Halieutiques à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ;
- Décision N°2016-001633/MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 25 Septembre 2015, portant mise en congé de formation de Monsieur Issa SANOGO N°Mle 0138-113-X, Ingénieur des Eaux et Forêts, d'une durée de deux (02) ans Centre d'Apprentissage Agricole de Samanko, cycle : BTVA ;
- Décision N°2016-00093/ MTFP-DNFPP-D2-1 du 08 Février 2016, portant rappel à l'activité de Monsieur Alou KEITA N°Mle 0129-100-C, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième classe 3ième échelon précédemment en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, ayant

terminé sa formation l'IPR/IFRA est rappelé à l'activité et remis au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;

- Décision N°2016-0030/ MEADD-DRH/SDR du 26 Février 2016 Portant affectation de Monsieur Moctar GUINGO, N°Mle 0118-087-P, Technicien des Eaux et Forêts est mis à la disposition de la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2015 -0031/ MEADD-SG du 23 Décembre 2015 Portant nomination du chargé du Coordinateur Régionale du Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger de Monsieur Ousmane dit Sakérou DOLO, N°Mle 908-02-M, Ingénieur des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016-0016/ MEADD-DRH/SDR du 21 Janvier 2016 Portant congé maternité de 14 semaines de Madame Amy DIARRA, N°MLE 0136-949-Z, Aide documentaliste en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016-0004/ MEADD-SG du 19 Janvier 2016 Portant création de la cellule de gestion des déchets solides urbains dans la décharge finale de Noumoubougou ;
- Décision N°2014-1426/MTFPRI-DNT portant reclassement d'agents non fonctionnaires ;
- Décision N°2015-00000001/MDR-SG portant mutation de Monsieur Bakary KONE, N°Mle 487-46-C, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage à l'abattoir frigorifique de Bamako ;
- Décision N°2015-0263/ MEADD-DRH/SDR du 21 Janvier 2016 Portant affectation de Monsieur Salif SIDIBE, N°Mle 791-22-Z, à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2015-00394/ MTFPRE-DNFPD-D2-2 du 10 Août 2015, portant rappel à l'activité de Monsieur Mohamed HAIDARA N°MLE 967-52-C, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3ième classe 6ième échelon et remis à la disposition du Ministère du Développement rural ;
- Décision N°2015-001654/ MTFPRE-SG du 28 Septembre 2015, portant création du comité de gestion du site internet des démarches administrative ;
- Décision N°16-02/ MEADD-DFM du 11 Janvier 2016 Portant constitution d'une commission de réception des travaux de réalisation de 08 forages productifs au profit du programme décentralisé des forêts GEDEFOR II ;
- Décision N°2015-01753/ MTFP-SG du 20 Octobre 2015 Portant suspension de salaire de certains agents de la Fonction Publique ;
- Décision N°2015-0225/ MEADD-DRH/SDR du 13 Novembre 2015 Portant affectation de Monsieur Moussa KONE, N°Mle 436-39-V, à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Kayes ;
- Décision N°0053/ MEADD-CAB du 21 Décembre 2015 Portant création d'un comité d'organisation des grandes manifestations du Ministère de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable ;

- Décision N°01603/GRKK-CAB du 17 Décembre 2015, portant nomination et mutation parmi le personnel de la Direction régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro dont Monsieur Mamadou A TALL N°MLE 0119-737-P, Technicien des Eaux et Forêts, chef de poste de Touba ;
- Décision N°2015-001514/MTFPRE-SG-DNFPP-D2-1 du 11 Septembre 2015, portant mise en congé de formation de Monsieur Ousmane KASSAMBARA, N°Mle 0144-371-H, Ingénieur des Eaux et Forêts d'une durée de deux (02) ans pour le Master en Développement à l'Université SENGHOR d'Alexandrie(Egypte) ;
- Décision N°2015-0258/ MEADD-DRH/SDR du 15 Décembre 2015 Portant affectation de Monsieur Paul COULIBALY, N°Mle 983-04-P, au Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro ;
- Décision N°2015-076/GRM-CAB du 02 Décembre 2015, portant affectation des centres de télésurveillance du réseau optique d'information du Mali ;
- Décision N°2016 -0020/ MEADD-SG du 15 Juin 2016 Portant stage de fin de cycle des élèves du Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro (promotion 2014-2016) dont Monsieur Mohamed ADIDEYE pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso ;
- Décision N°2016-000231/ MTFP-DNFPP-D2-1 du 09 Mars 2016, portant autorisation d'inscription à l'institut supérieur agronomique et vétérinaire(ISAV) de Faranah(Guinée Conakry) de Monsieur Kaba DIALLON°Mle 0109-491-X, Technicien des Eaux et Forêts de 2ièmeclasse 1eréchelon en service à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso au titre de l'année universitaire 2015-2016, Cycle : Licence, Option : Eaux et Forêts/Environnement, Durée : 02 ans ;
- Décision N°2016-00304/ MTFP-DNFPP-D2-2 du 30 Mai 2016, portant rappel à l'activité de Madame Djénébou TRAORE N°Mle 0131-053-Z, Agent Technique des Eaux et Forêts de 3ième classe 3ièmeéchelon précédemment en service à la Direction Régionale de Koulikoro des Eaux et Forêts, ayant terminé sa formation au BTVA de Samanko est rappelé à l'activité et remis au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- Décision N°2016- 0109/ MEADD-DRH/SDR du 05 Mai 2016 Portant mutation de Madame Fatoumata CAMARA, N°Mle 0117-191-X, Adjointe d'Administration en service au Cantonement des Eaux et Forêts de Kati pour la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016- 0229/ MEADD-DRH/SDR du 23 Mai 2016 Portant mise en congé de maternité de quatorze(14) semaines du 18 Avril au 03 Août 2016 est accordé à Madame Kadiatou BAKAYOKO, N°Mle 0136-958-J, standardiste en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;

- Décision N°2016- 0236/ MEADD-DRH/SDR du 27 Mai 2016 Portant mutation de Monsieur Seydou TRAORE, N°Mle 0144-442-N, Agent Technique des Eaux et Forêts en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso ;
- Décision N°2016-000244/ MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 11 Mars 2016, Portant mise en congé de formation de Monsieur Bakaye DOUMBIA, N°Mle 0138-076-E, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième classe 1er échelon en service à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro pour une durée de trois(03) à l'IPR/IFRA de Katibougou, Cycle : Ingénieur, Option : Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016- 0199/ MEADD-DRH/SDR du 27 Mai 2016 Portant affectation de Monsieur Yaya COULIBALY, N°Mle 0131-878-L, Contrôleur du Trésor à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016- 0174/ MEADD-DRH/SDR du 20 Avril 2016 Portant mutation de Monsieur Abdoulaye Biné GUINDO, N°Mle 770-02-M, Ingénieur des Eaux et Forêts en service à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Mopti pour la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016- 0192/ MEADD-DRH/SDR du 03 Mai 2016 Portant mutation de Monsieur Mahamadou dit Kongoulba GUINDO, N°Mle 0144-441-M, Agent Technique des Eaux et Forêts en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts de Mopti pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts Sikasso.
- Décision N°2016-000049/ MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 15 Janvier 2016, Portant mise en congé de formation de Monsieur Ismaila KEITA, N°Mle 0116-211-H, Technicien des Eaux et Forêts de 3ième classe 5ième échelon en service à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso pour une durée de trois(03) à l'IPR/IFRA de Katibougou, Cycle : Ingénieur, Option : Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016- 0175/ MEADD-DRH/SDR du 21 Avril 2016 Portant mutation de Monsieur Mahamar YACOUBA, N°Mle 0144-428-Y, Agent Technique des Eaux et Forêts en service à l'OPNBB pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts Gao.
- Décision N°2016- 0168/ MEADD-DRH/SDR du 18 Avril 2016 Portant mutation de Monsieur Seydou TRAORE, N°Mle 0144-442-N, Agent Technique des Eaux et Forêts, mis à la disposition du MEADD est affecté à la Direction Nationale des Eaux et Forêts.
- Décision N°2016-002128/ MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 02 Décembre 2015, accordant des titres de transport de bagages à Monsieur Amadou DIALLO N°Mle 0104-680-E Ingénieur des Eaux et Forêts de 2ième classe 3ième échelon en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;

- Décision N°2016- 0476/ MEADD-DRH/SDR du 25 Octobre 2016 Portant mutation de Monsieur Issa COULIBALY, N°Mle 0102-797-P, Attaché d'Administration en service au Cabinet du MEADD pour la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- Décision N°2016- 0479/ MEADD-DRH/SDR du 25 Octobre 2016 Portant mutation de Monsieur Abdoul Karim AMADOU, N°Mle 952-13-A, Garde Forestier de la Direction Nationale des Eaux pour la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Gao ;
- Décision N°2016- 0887/ GRM-CAB-2 du 10 Octobre 2016 Portant mutation de Madame TRAORE Aissa DIARRA, N°Mle 147-984-N, Adjoint d'Administration au Gouvernorat de Mopti à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Mopti ;
- Décision N°2016- 000211/ MATDRE-SG du 05 Octobre 2016 Portant création de la Cellule d'Appui au processus Electoral au près du MATDRE ;
- Décision N°2016- 1264/ GRK-CAB- du 12 Octobre 2016 Portant nomination de Monsieur Salia BENGALY, N°Mle 791-23-L, en qualité de Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Nioro du Sahel, Région de Kayes ;
- Décision N°2016- 000222/ MATDRE-SG du 07 Octobre 2016 Fixant le modèle et le libellé du bulletin de vote à l'occasion de l'élection des Conseillers Communaux sur le territoire national ;
- Décision N°2016- 0472/ MEADD-DRH/SDR du 21 Octobre 2016 Portant affectation de Monsieur Mamadou Salif KONE, N°Mle 771-81-C, Ingénieur des Eaux et Forêts précédemment en détachement et rappelé à l'activité est mis à la disposition de la Direction Nationale des Eaux et Forêts;
- Décision N°2016-000868/ MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 08 Aout 2016, Portant mise en congé de formation de Madame Nana Kadidia Dramane TOURE, N°Mle 0138-071-Z, Ingénieur des Eaux et Forêts de 3ième classe 3ième échelon en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour effectuer un stage de formation d'une durée de 20 mois à l'ENAP-QUEBEC, au Canada ;
- Décision N°2016- 0439/ MEADD-DRH/SDR du 26 Septembre 2016 Portant mutation de Monsieur Bréhima KANTE, N°Mle 0131-023-P, IEF, en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour la CPS-SEEUDE ;
- Décision N°2016- 0439/ MEADD-DRH/SDR du 03 Octobre 2016 Portant mutation de Madame Tenimba SAMAKE, N°Mle 0136-888-E, Aide Comptable en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts est affecté à L'AEDD ;
- Décision N°2016- 4030/ GDB-CAB du 20 Septembre 2016 accordant un congé annuel d'une durée d'un (01) mois au titre allant du 26 Septembre au 25 Octobre 2016, Monsieur Ousmane SIDIBE, Ingénieur des Eaux et Forêts, Directeur Régional des Eaux et Forêts du District de Bamako ;

- Décision N°2016-001063/ MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 20 Septembre 2016, Portant autorisation de participation au titre de l'année académique 2016-2017 au concours professionnel d'entrée au cycle IEF de l'IPR/IFRA, dont Madame Zouader MAIGA, N°Mle 0144-047-P, Tech Agri Génie Rural ;
- Décision N°2016-001088/MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 27 Septembre 2016, Portant autorisation de participation au titre de l'année académique 2016-2017 au concours professionnel d'entrée au cycle TS du CFPF de Tabacoro, dont Monsieur Madani DOUCOURE, N°Mle 0138-117-B, ATEF ;
- Décision N°2016-000327/MTFP-SG-DNFPP-D1-2 du 29 Mars 2016, Portant mis en disponibilité de deux ans à compter du 1er Mars 2016, à Monsieur Mambala DRAMERA, N°Mle 0136-918-N, Aide Archiviste à la DREF de Bamako;
- Décision N°2016-000327/MTFP-SG-DNFPP-D2-1 du 15 Aout 2016, Portant autorisation d'inscription à l'Université de Liège en Belgique de l'année académique 2016-2017 à Monsieur Seidou BERTHE IEF, DREF Ségou, N°Mle 0138-068-W ;

2.2. Etat d'Encadrement :

2.2.1. Direction Nationale :

- Directeur National : Boureïma CAMARA N°Mle792-09 W, IEF ;
- Directeur National Adjoint : Soumana TIMBO N°Mle 436-41X, IEF ;
- Chef du Bureau des Services Généraux : Abdoulaye TAMBOURA N°Mle 769-85G, IEF ;
- Chef du Bureau Accueil, Communication et Documentation : Bougouzanga GOITA, N°MLE 423-61V, IEF ;
- Chef de Division Etudes, Programmation et Suivi Evaluation : Soumana FOFANA N°Mle 930-69 N, IEF ;
- Chef de Division Conservation des Eaux, des Sols et Restauration du Couvert Végétal : Seyni Kassoum TRAORE, N°Mle 489-55M, IEF ;
- Chef de Division Aménagement et Exploitation des Forêts : Bamba KEÏTA N°Mle 489-70E, IEF ;
- Chef de Division Réglementation et Contrôle : Mamadou Lamine Sissoko N°Mle 437-26-E ;
- Chef de Division Aménagement des Aires de Conservation de la Faune Sauvage et de son Habitat : Alfousseyni SEMEGA N°Mle 908 63 G, IEF.

2.2.2. Directions Régionales

□ Région de Kayes :

- Directeur Régional : Moussa Fodé SISSOKO N° Mle 934-59-C, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Bafoulabé : BocaryYalcoué, N°Mle 488-14-R, IEF ;

- Chef de Cantonnement de Diéma : Allaye SANGARE, N° Mle 0116.201-X, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Kayes : Idrissa O. MAIGA N° Mle 0116.207-D, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Kéniéba : Hamel TRAORE, N° Mle 350.16-T, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Kita : Boubacar S dit B.G. MAIGA N° Mle 982-97-W, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Nioro : Salia BENGALY N° Mle 791.23-L, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Yélimané : Oumar TOGOLA N° Mle 366-59-C, IEF
- **Région de Koulikoro :**
 - Directeur Régional : Issa Mamourou COULIBALY 420-32 L, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Banamba : Fanéké DABO N° Mle 743-08-V, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Dioïla : N'Tossama DIARRA N° Mle 743-13 -A, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Kangaba : Broulaye DEMBELE N°Mle 930-89- L, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Kolokani : Soumana KONATE N° Mle 317-68-C, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Koulikoro : Siaka COULIBALY N° Mle 391-38 T, IEF
 - Chef de Cantonnement de Nara : Konongolo COULIBALY, n°mle 424-91 D ;
 - Chef de Cantonnement de Kati : Dramane BARRO N° Mle 779-21-J, IEF ;
- **Région de Sikasso :**
 - Directeur Régional : Michel KOLOMA N° Mle 489-68- C, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Bougouni : Boubacar COULIBALY N° Mle 0116-206-C, IEF.;
 - Chef de Cantonnement de Kadiolo : Békou COULIBALY N° Mle 304-41-X, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Kolondieba : Drissa KONE, N° Mle 366-57 P, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Koutiala : Ousmane SAMASSEKOU N° Mle 0116-204-A, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Sikasso : Yirabo DAKOUO N° Mle 0116-199-V, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Yanfolila : Oumarou Ali MAIGA, N° Mle 0125-547 S, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Yorosso : Harouna CAMARA, N° Mle 460- 01 B, IEF.
- **Région de Ségou :**
 - Directeur Régional : Gouro Samba BOCOUM, N° Mle 420-23-B, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Ségou : Bougouna TRAORE N° Mle 0104-679-D, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Bla : Hama Sangaré N° Mle 488-20-Y, IEF;
 - Chef de Cantonnement de Macina : Bara TAMBOURA N° Mle 0116-203-Z, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Niono : Adama CAMARA N° Mle 0109-477-F, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de San : Amadoun Abdoulaye KOITA N° Mle 0118- 081- H, IEF
 - Chef de Cantonnement de Baraoueli : Baga SAMAKE N° Mle 982.99 Y, IEF ;
 - Chef de Cantonnement de Tominian : Abdoulaye Mama TOURE, NMle 953-06/S, IEF.

❑ **Région de Mopti :**

- Directeur Régional : Souveibou MANGANE N° Mle 488-71-F, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Bankass : Yinibé DENA N° Mle 0104-682-G, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Bandiagara : Asseydou MAIGA N° Mle 0104-690-R, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Djenné : Nampaga Coulibaly N°Mle 461-05-F, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Douentza : Mahamadou SEIDOU N° Mle 0109-481-K, IEF
- Chef de Cantonnement de Koro : Broulaye DIAKITE N° Mle 769-84-F, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Mopti : Omar Aly GUITTEYE N° Mle 0116-202-Y, IEF
- Chef de Cantonnement de Tenenkou : Wartana DIOZEYE N° Mle 953-15-C, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Youwarou : Abdoul Malick Maïga 0109-493-Z, IEF ;

❑ **Région de Tombouctou**

- Directeur Régional : Mahamane Assalihu MAIGA, N° Mle 438-98 L, IEF ;
- Chef de Cantonnement par intérim de Diré : Hassane TRAORE N° Mle 791-85-G, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Goundam : Hassane TRAORE N° Mle791-85-G, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Gourma Rharous : Aguisa Ag SIDI N° Mle 953-13-A, IEF
- Chef de Cantonnement de Niafunké : N'Djé HAMEY N° Mle 0131-024-R, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Tombouctou : Manassé DEMBELE N° Mle 0119-731-H, IEF.

❑ **Région de Taoudeni**

- Directeur Régional : N'Djé Hamey

❑ **Région de Gao**

- Directeur Régional : Idrissa Sidi MAIGA N° Mle 420-33-M, IEF ;
- Chef de Cantonnement d'Ansongo : Lagabé MAIGA, N° Mle 0119-478-G, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Bourem : Adama Alpha MAIGA, N° Mle 953-05-R, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Gao : Beïdary TRAORE, N° Mle 771-21-J, IEF ;
- Chef de Cantonnement de Ménaka : Hamidou HADY, N° Mle 0125-545-P, IEF.

❑ **Région de Ménaka**

- Directeur Régional ;

❑ **Région de Kidal :**

- Directeur Régional : Aboubacrine S. HAIDARA : N° Mle 769-99-Y, IEF
- Chef de Cantonnement de Kidal : Néant;
- Chef de Cantonnement d'Abeibara : Néant

❑ **Direction Régionale du District :**

- Directeur Régional : Ousmane SIDIBE N° Mle 0112-205- F, IEF
- Chef de Cantonnement de Rive Droite: Samuel DIARRA N° Mle 919-99- Y, IEF ;

- Chef de Cantonnement de la Rive Gauche : Galimsagou OUOLOGUEM, N° Mle 460 06G.

2.2.3. Structures Rattachées

- **Opération Aménagement Parc National de la Boucle du Baoulé :**
 - ◇ Directeur : Alhassane Abdou Sidi TOURE, N°MLE 437-29-H, IEF
- **Centre de Formation Pratique forestier (CFPF) Col. DJK**
 - ◇ Directeur : Bocar Abdoulaye CISSE N° Mle 769-97-W, IEF ;

2.2.4. Projets / Programmes et Conventions Internationales

- Projet de Consolidation du Système de Gestion des Forêts classées autour de Bamako et mise en valeur de la zone de biodiversité des monts mandingues : **Chef Cellule** : Boly SANGARE N° Mle420-36 R, IEF ;
- Alliance Globale sur le Changement Climatique (AGCC1-Mali): Chef Cellule Nationale de **Coordinateur** : Adikarim TOURE N° Mle 436-40-W, IEF ;
- Sous Composante Mali du Programme de Lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger : **Coordonateur** : Modibo COULIBALY, N° Mle, 489-65-Z, IEF ;
- Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants : **Chef Cellule de Consolidation des acquis** : Amadou SOW, N°Mle 743-02 -M IEF ;
- Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest. : **Coordonateur** : Hamadoun SIDIBE ; N°Mle 0109-473-B, IEF ;
- Programme de Gestion Décentralisée des Forêts : **Coordonnatrice** : Madame KANOUTE Fatoumata KONE, N° Mle 0104- 678-C, IEF;
- Programme d'Extension et Renforcement du Système d'Aires Protégées : **Coordonateur** : Mamadou Salif KONE N° Mle 771-81-C, IEF ;
- Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger : **Coordonateur** : Tidiani COULIBALY N° Mle 479-99- M, IEF ;
- Plan d'Action de gestion des Zones Humides : **Coordonateur** : Bouba FOFANA, N° Mle 336-88-A, IEF ;
- Système d'Information Forestier (SIFOR) : **Chef de Cellule** : Nianti Ousmane Tangara, N° Mle 368-51-H, IEF ;
- Convention CITES : **Point focal**: Mamadou Lamine Sissoko N°Mle 437-26-E ;
- Convention sur la Diversité Biologique : **Point focal**: El Hadji Sy N°Mle 0109-496-C
- Convention de RAMSAR : **Point focal**: Soumana TIMBO, N° Mle 436 41-X, IEF;
- Convention sur les Espèces Migratrices : **Point focal** : Bourama NIAGATE N° Mle 391-43-Z, IEF.

2.2.5. Personnel forestier en disponibilité ou en détachement :

- Adikarim TOURE IEF ; AGCC ;
- Luc SOGOBA, IEF. Village du Millénaire Ségou
- Mamadou Salif KONE, IEF ; ERSAP
- Adama TOGO, IEF; World Vision
- Kalifa TRAORE, IEF ; OMVS
- Moustapha SOUMARE, IEF ; PNUD
- Samba B TOUNKARA, IEF; BAD
- Nianti O TANGARA, IEF ; SIFOR
- Salifou POUDIOUGO, IEF ; SIFOR
- Alassane DIALLO, IEF ; SIFOR
- Toumany DIALLO, IEF ; AGCC
- Abdoulaye DAGAMAÏSSA, IEF; BAD
- Yaya SIDIBE, IEF; CCC Sikasso
- Modibo TRAORE IEF BAD
- Moussa DIALLO IEF; OMATHO
- AdamaSekou LY IEF PAM
- Djénéba SOW IEF MA
- Bintou NIMAGA, IEF Secteur Privé
- CheickOumar TOURE, IEF; AMADER
- Soumaïla COULIBALY, IEF; AMADER
- Moumouni SANOGO IEF; LiptakoGourma
- Mamadou DIAKITE, IEF ; Echo Sahel / Sévaré
- Aly Bacha KONATE IEF GDRN 5
- Bougouzanga COULIBALY, IEF Gouvernorat SIKASSO ;
- Mamadou Ogomaly BATHILY, TSEF France

2.2.6. Personnel en formation:

- Ousmane KASSAMBARA N° Mle 0144.371-H Ingénieur des Eaux et Forêts en Formation en Egypte ;
- Seydou BERTHE, N°Mle 0138-068W, en formation en Belgique ;
- Salimata Sidibé N° Mle 0116.225-Z Agent Technique des Eaux et Forêts en formation au CFPF de Tabacorro pour l'obtention du diplôme de Technicien Supérieur des Eaux et Forêts ;
- Boubacar Zoumana DRAVE N° Mle 0123.210-B Agent Technique des Eaux et Forêts est admis au concours d'entrée formation au CFPF de Tabacoro pour l'obtention du diplôme de Technicien Supérieur des Eaux et Forêts en début décembre 2014 ;
- Maouloud Sidibé, N°Mle 0131-032/ A, en formation à l'IPR/ISFRA de Katibougou
- Oumou DIASSANA N° Mle 0123-182-E ATEF Chef de P Gongasso en formation BTVA Samanko ;
- Sidi Yaya TRAORE, N°Mle 0131-034-C TEF en formation à l'IPD au Burkina Faso ;
- Modibo SAMAKE, N°Mle 0125-574- Y, ATEF en formation à Tabacoro ;

- Abderhamane Maiga, N°Mle 0123-195.V, Agent technique des Eaux et Forêts au CFPF de Tabacoro pour le cycle technicien
- Kaba DIALLO N°Mle 0109-491-X, TEF en formation en Guinée ;
- Fatoumata.K. TRAORE N°Mle 0118-105- K au CFPF de Tabacoro pour le Cycle Technicien ;
- Moussa TEMBELY N°Mle 0129-094-Y, Technicien des Eaux et Forêts au Cycle DUTS de l'IPR/IFRA de Katibougou ;
- Fadiala KEITA N° Mle 0138-081-K, TEF, IPR/IFRA;
- Mamadou dit Antoine BERTHE ATEF en formation au cycle TSEF au CFPF Tabacoro ;
- Modibo TRAORE, N° Mle 01206-159- V, en formation à Tabacoro ;
- Moussa KOUYATE, N°Mle 0125-560 G, en formation à CFPF de Tabacoro ;
- Yacouba DIARRA N°Mle 0123-189 M, ATEF pour le cycle technicien au CFPF de Tabacoro ;
- M'Mah COULIBALY, N°Mle 0131-039 H, ATEF, en formation à Samanko
- Nouhoum BAGAYOGO, N°Mle 0116-214 L, TEF, en formation à l'IPR/IFRA de Katibougou
- Bakaye DOUMBIA, N°Mle 0138-076 E, TEF, en formation à l'IPR/IFRA de Katibougou
- Madame Marie Thérèse SANGARE, n°mle 0125-551 X, TEF en formation à l'Institut de Formation Professionnelle KOMUNIK de Nouakchott en Mauritanie
- Ismaël KEITA, N°Mle 0116.211-H, TEF en formation à Katibougou ;
- Issa SANOGO, N°Mle 0138 – 113-X, ATEF en formation à Samanko.

2.2.7. Personnel partant à la retraite pour compter du 1er Janvier 2017 :

Tableau 1 : Personnel partant à la retraite

N°	Prénoms et noms	N° Matricule	Structure
(24) INGENIEUR DES EAUX ET FORETS			
1	Souleymane CISSE	34524C	Secrétariat General. Environnement et Assainissement
2	Hamel TRAORE	35016T	DREF Kayes
3	Drissa KONE	36657P	DREF Gao
4	Moussa TRAORE	36658R	DNEF
5	Oumar TOGOLA	36659S	DREF Kayes
6	Mohamed Lamine TRAORE	36661V	Direction Régionale Pêche Ségou
7	Lancany SANGARE	36677M	DREF Koulikoro
8	Mamadou Madiyou HAIDARA	36846C	Unité Gestion Forestière
9	Nianti ousmane TANGARA	36851H	Unité Gestion Forestière
10	Yafong BERTHE	37068C	Secrétariat General Ministère Environnement et Assainissement
11	Siaka COULIBALY	39138T	DREF Koulikoro
12	Tiedien TRAORE	39148E	DREF Mopti
13	Gouro samba BOCOUM	42023B	DREF Ségou
14	Adama LY	42026E	Programme Alimentaire Mondial (Pam) Kidal
15	Issa mamourou COULIBALY	42032L	Direct. Nat. Aménagement Du Territoire
16	Soumaila tieiman COULIBALY	42035P	DREF Sikasso
17	Mamadou TRAORE	42294G	DREF Koulikoro
18	Bougouzanga GOITA	42361V	Agence du Bassin du Fleuve Niger

N°	Prénoms et noms	N° Matricule	Structure
19	Zan SAMAKE	43638T	DREF Sikasso
20	Moussa KONE	43639V	Ministère de l'Environnement et Assainissement
21	Mahamane A. MAIGA	43898L	Direct. Reg. Eaux Et Forêts Tombouctou
22	Fatimata MAIGA	45994G	Direction Nationale Pêche
23	Birama DIABATE	47519X	Haut Conseil Des Collectivités Territoriales
24	Adama Siriman SAMAKE	48958R	Direct. Reg. Eaux Et Forêts Kidal
(19) TECHNICIENS DES EAUX ET FORETS			
1	Hamidou SAMOURA	36674J	DREF KAYES
2	Mamady sayon TRAORE	37025D	DREF SIKASSO
3	Abba seyni SANKARE	39179M	DREF TOMBOUCTOU
4	Drissa TRAORE	42277M	DREF SIKASSO
5	Ibrahima DIENTA	42280R	DIRECT. REG. PÊCHE MOPTI
6	Gouaneque TRAORE	42488A	DREF KOULIKORO
7	Josue POUDIOUGOU	42588A	DREF TOMBOUCTOU
8	Kansy MAYANTAO	43705F	DREF MOPTI
9	Siaka KONE	43707H	OPBB
10	Alhassane MAIGA	43719X	DREF TOMBOUCTOU
11	Amara SIDIBE	45999M	DREF KOULIKORO
12	Hamma BA	46056N	DREF MOPTI
13	Dramane DEMBELE	46104E	DREF SIKASSO
14	Kamano SANOGO	48800A	DREF KAYES
15	Mahamadou SIDIBE	48804E	DREF KOULIKORO
16	Amadou DIARRA	48813P	DREF KOULIKORO
17	Tiana COULIBALY	74316D	DREF KOULIKORO
18	Sidi GUINDO	76986H	DREF MOPTI
19	Mamadou OUATTARA	76987J	DREF SIKASSO
(9) AUTRES PERSONNEL DU MEADD			
1	MAGNAN DIAKITE	0100774R	OPNBB
2	MODIBO KEITA	0100782A	DREF SIKASSO
3	SAIBOU DIARRA	0100786E	Centre de Formation Forestière de Tabacoro
4	BAKARY KONATE	0100798T	INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT
5	BACARY SANGARE	0101882A	DIRECT. REG. ASSAIN. CONTR. POLL. NUIS. SEGOU
6	DJENEBA SIDIBE	0103391P	DREF SIKASSO
7	FATOUMATA SIDIBE	0103399S	Direction Nationale Eaux et Forêts
8	MOHEMED DIARRA	79383E	DREF SEGOU
9	NAZOOM KAMATE	79727R	DREF MOPTI
TOTAL		52	

2.2.8. Nécrologie et Grands Malades :

2.2.8.1. Nécrologie (12 décès)

- Mr Adama Namory KEITA N° Mle 907.88-K, Agent Technique des Eaux et Forêts Chef de Poste de Diakon (Cantonnement des Eaux et Forêts de Bafoulabé) ;
- Mr Djibril CAMARA N°Mle 908.98-K Chauffeur mécanicien au CEF Bafoulabé décès survenu le 04 Août 2016 à Bafoulabé ;
- Mr Abdoul Koné, N°Mle 0118-101/F, Technicien des Eaux et Forêts ; Ségou
- Mr Philippe Coulibaly, N° Mle0123-199/Z, Agent Technique des Eaux et Forêts ;
- Mr Mohamed DIARRA, N° Mle793-83/E, Surveillant Forêts ;
- Mr Alhousseyni MAIGA, TSEF, chef de poste des Eaux et Forêts de Dialloubé le 22 Mai 2016.
- Mr Drissa TRAORE, N°Mle 422-77-M, TEF, E-3, Chef de poste de Dioumatene (Cantonnement.de Sikasso) ;
- Mr Mamadou T. TRAORE, N°Mle 422-94-G, Ingénieur des Eaux et Forêts en service à l'OPNBB ; hypertension artérielle, décédé ;
- Mr Abdou Ag INFA N° Mle 916-40 F, ATEF, Chef de Poste de Banikane Naharawa, décédé à la suite d'un coma diabétique ;
- Mr Ibrahima Kolado TOURE, TSEF, DREF de Tombouctou ;
- Adama Namory KEITA DREF Kayes ;
- Djibril CAMARA, Chauffeur, DREF Kayes.

2.2.8.2. Grands Malades : (8)

- Mr Seydou KEITA est toujours à Bamako après son accident de la circulation suite à une hypertension ;
- Mr. Mahamane MALLE N° Mle391.35/R, TEF, Chef de Poste Central de Niafouké est malade, évacué à l'Hôpital Régional Sominé DOLO de Sévaré le 12 Mars 2015 par suite d'une
- Mr Amadou Bengaly Ingénieur des Eaux et Forêts est considéré comme grand malade ;
- Mr Moussa BERTHE, Chauffeur a été amputé de la jambe il y'a plus de deux ans. CFPF de Tabacoro ;
- Mr Oumar GUINDO, IEF District Bamako;
- Mr Makan SISSOSKO, TSEF District Bamako;
- Mr Ibrahim I MAÏGA , TSEF District Bamako;
- Mme Minata Amadou, TSEF, District de Bamako.

1.2.9. Situation du Personnel :

Tableau 2: Personnel

Catégories/ Structures		DNEF								Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	District	CFPF	GEDEFOR	PLCE/BN	OPNBB	ERSAP	PAZU	SIFOR	PDD-DIN	UGF	Plantes aquatiques	Totaux
		Directoire	DEPSE	DRC	DAEF	BACD	DCESRCV	BSG	DAACFSH																				
CATEGORIE A	VIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	IEF	3	8	4	4	3	8	2	7	19	17	22	19	14	6	6	1	12	5	3	3	6	1	1	7	4	2	1	
	GEO	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
	IAGR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	AAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CATEGORIE B	TEF	0	0	1	0	1	0	0	0	38	71	48	40	28	6	4	-	29	4		1	11	0	0	0	0	0	0	
	Adm.Compt	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	2	1	1	1	0	0	1	0		
	Infor./ Prog.	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0		
	Secrét./ Attaché	5	1	1	1	0	2	0	0	0	0	3	1	1	0	0	3	0	5	1	1	0	1	1	2	0	0		
CATEGORIE C	ATEF	0	0	0	0	0	0	0	0	41	58	38	30	26	5	6	1	17	0	0	0	22	0	0	0	0	0		
	Aide compt	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2			
	Adjt Adm.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	1	1	0	1	0	0	1	0	0			
	Maga.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
PERSONNEL D'APPUI	Secr/ stand	2	0	3	2	3	0	0	1	4	3	0	2	0	4	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1		
	Agent saisie	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1			
	Plant/ courrier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1			
	Chauf.	3	0	0	0	0	1	0	0	6	6	2	2	2	8	6	0	2	2	8	2	4	2	1	0	4			
	Garde Forest/ Cont.Env	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	35	0	2	0	2	1	0	0	6	0	0	0	0			
	Man/ Gard.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	1	1	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0			
Autres		0	0	0	0	4	0	1	1	0	0	0	1	0	6	0	0	0	6	2	0	0	0	0	0	1			
Sous total		16	10	9	8	13	11	4	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL		80								112	158	119	100	108	38	26	2	71	20	23	11	54	4	4	10	14	9	2	965

NB : IEF =Ingénieur des Eaux Forêts, GEO = Géographe, IAGR = Ingénieur d'Agriculture et Génie Rural, TEF = Technicien des Eaux et Forêts, C FINAN= Contrôleur des Finances, ASS= Administrateur des Affaires Sociales, Inf./Prog.= Informaticien/Programmeur, ATEF= Agent Technique des Eaux et Forêts, G/S = forêts Gardiens/Surveillants de Forêts, Man =Mancœuvre, VIE = Vétérinaire Ingénieur d'Elevage.

Commentaires : Le nombre total des agents en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts toutes catégories confondues en 2016 s'élève à 965 personnes, parmi lesquels on compte 714 agents forestiers composés de 188 IEF, 282 TEF et 244 ATEF. Ce nombre ne répond pas aussi à la pyramide d'encadrement qui indique : 1 IEF pour 2 TEF et 4 ATEF. Cette insuffisance reste une contrainte majeure à l'exécution correcte des missions assignées au service des Eaux et Forêts. Le recrutement des agents des Eaux et Forêts doivent être intensifiés pour mieux conserver les ressources forestières et fauniques du Pays.

III. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS:

3.1. Infrastructures :

Tableau 3 : Infrastructures

STRUCTURES	Bureaux			Logements			Autres	Observations
	Qté.	Nbre pièce	Etat	Qté.	Nbre pièce	Etat		
DNEF	4	50	50 Bons	-	-	-	-	-
DREF Kayes	20	62	62 Passables	18	73	73 Mauvais	2 salles conférence - 1 hangar - 8 pépinières 6 annexes (bureaux et magasins) 12 maisons de passages 1 terrain non bâti	
DREF Koulikoro	21	104	104 Passables	8	133	133 Bon	- 3 Campements - 1 maison de passage - 3 hangars	- tous les bâtiments nécessitent des réparations
DREF Sikasso	55	156	45 Mauvais 7 Passables	45	222	222 Bon	- 2 maisons de passage (16 pièces)	- Les bureaux de la Direction, du CF de

STRUCTURES	Bureaux			Logements			Autres	Observations
	Qté.	Nbre pièce	Etat	Qté.	Nbre pièce	Etat		
			104 Bons				<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle de conférence - 1 Groupe électrogène Flat 50 KWATT - 2 puits avec pompe manuelle - 3 puits à grand diamètre - 2 puits équipé pompesindia 	Kolondièba et les postes forestiers de Farako, Kignan, Lobougoula, M'Pèssoba, Konséguela, Zangasso, Fakola, Kadiana, Kébila, Fourou, Misséni, Loulouni nécessitent des réparations
DREF Ségou	21	118	118 Bons	22	88	88 Bon	- 4 maisons passage	
DREF Mopti	20	89	31 Passables 50 Bons 8 en banco (en ruine)	7	22	22 Bon	<ul style="list-style-type: none"> - 3 terrains non bâtis - 2 magasins de pépinières dont 4 non fonctionnelle 	Les bureaux du poste de Gnimignama sont à reprendre Logement du Directeur en bail à construire
DREF Tombouctou	15	51	10 Bon 23 Passable 18 Mauvais (banco)	8	31	15 Passable 16 Mauvais (banco)	<ul style="list-style-type: none"> -5 maisons de passage -1 salle de réunion de 30 places - 4 hangars métalliques - 2 puits à grand diamètre équipés de pompe India - 1 forage sans pompe 	Les bureaux de la DREF et CEF Tbtou ont été réhabilités Les bureaux, logements et maisons de passage CEF de Niafouké, Diré, Gourma –Rharous, Goundam et les postes de Saraféré, Diré, Tonka, Rharous, Gossi, MadiakoyeKoriomé, Central de tbtou et Alafia sont à reconstruire

STRUCTURES	Bureaux			Logements			Autres	Observations
	Qté.	Nbre pièce	Etat	Qté.	Nbre pièce	Etat		
DREF Gao	7	47	- 9 Bons - 38 Mauvais	5	29	29 Mauvais	- 1 maison de passage - 2 Murs de clôture (740 m) - 1 puits - 4 pépinières	Les bureaux et logements des Cantonnements de Bourem, Ménaka, Gao et le poste de Bamba sont à réhabiliter
DREF Kidal	2	14	14 Mauvais	1	9	9 Mauvais	- Annexe de 3 pièces en banco	A reconstruire
DREF District	10	35	31 Bon 4 Passable	3	10	6 Bon 4 Mauvais	- 3 hangars	Construire logement du Directeur, les poste de contrôle de Djicoroni-par, Sarambougou, Taliko et Moribabougou
CFPF	1	10	10 Bon	16	55	55 Bon	-1 Amphithéâtre CFPF -1 Campement dans forêt de la FAYA - 1 Groupe Electrogène d'une capacité de 120 KVA - 6 salles classe, 2 dortoirs de 20 salles, 2 paillotes, 1 infirmerie, 1 réfectoire, 1 hangar, 3 magasins et 6 latrines 02 Forages équipés 01 Groupe Electrogène (25KW)	Suivant décision n° 0028/MEADD du 27/09/2016 le marché n° 0420/DRMP-DSP 2011, relatif aux travaux de construction de l'Amphithéâtre a été résilié au tort de l'Entreprise. -Démarrage des travaux de construction d'un campement d'une capacité de 45 élèves (Implantation du chantier) financement BSI 2016 et 2017
PDD-DIN	1	10	10 Bon	-	-	-	1 salle de réunion	Le programme est dans une maison en bail

STRUCTURES	Bureaux			Logements			Autres	Observations
	Qté.	Nbre pièce	Etat	Qté.	Nbre pièce	Etat		
GEDEFOR	1	12	12Bons	-	-	-	-	
PLCE/BN	2	10	10 Bons	-	-	-	-1 salle de réunion -1 groupe electrogene 3 KVA	
OPNBB	11	25	Bâtiment en bail pour la direction de l'OPNBB	06	27	6 Bons 21 passables	- 10 Villas - 1 maison de passage - 2 campements - 1 forage, 3 puits à grand diamètre et 1 système solaire	Les villas et bureaux ont été restaurés depuis 2011 et doivent être reprises
ERSAP	2	11	11 Bons	1	6	06 Bons	- 1 salle de réunion - 5 latrines	Le poste forestier de Niarakira et la base vie du projet ERSAPà Kouroukoto (Région de Kayes)
PAZU	-	-	-	-	-	-	-	
SIFOR	4	21	12 Bons 9 Passables	-	-	-	1 salle de réunion	Un bâtiment R+1 baillé
UGF	-	-	-	-	-	-	-	
Plantes aquatiques	1			-	-	-		
TOTAUX		825	437 bons 240 Passables 123 Mauvais		705	538 /36 /131		

3.2. Equipements/Logistiques :

Tableau 4 : Moyens logistiques.

Structures	TYPE								Observations
	Véhicules		Moto		Moby		Autres		
	Nbre	Etat	Nbre	Etat	Nbre	Etat	Nbre	Etat	
DNEF	15	7 Bons 7 Passables 1 Accident	2	2 Bons	-	-	-	-	AMADER, PNUD, PCVBGE, Budget National
Kayes	9	2 Bons 3 Passables 4 Mauvais	52	19 Bons 31 Passables 2 Mauvais	-	-	1 Zodiac	1 Bon	PNUD/BIT, ERSAP, AMADER, PGRN GEDEFOR, DNEF, PASAOP, AGCC
Koulikoro	16	7 Passable 4 Mauvais 2 Sur cale 3 Epaves	72	72 Passables	-	-	-	-	GEDEFOR, AMADER et Fonds d'Aménagement
Sikasso	9	1 Bon 5 Passables. 3 Mauvais	8	8 Bons	-	-	-	-	BSI, GDRN, GEDEFOR, AMADER, PACDM PGDF, Budget Etat, SIFOR, PGDF AID-SA, Fonds d'aménagement
Ségou	7	4 Bons 2 Passables 1 Panne	31	19 Passable. 12 Bon	-	-	-	-	AMADER, JIRCAS, SIFOR, DNEF, Fonds d'aménagement, MCA/MALI, Groupe TOMOTA
Mopti	13	5 Bon 4 Passable 4 Pannes	66	31 Bon 35 Passable	-	-	7 Pinasses 2 moteurs hors-bord 1 pirogue Gilets de sauvetage 1 Zodiac	7 Bon 3 Mauvais 1 passable 1 mauvais	PASAM, PCVBGE,CCL, PGRN, MALI AIP, FFN, Projet Elephant, UICN,PEALCD, AMADER, DNEF,PGDTE

Structures	TYPE								Observations
	Véhicules		Moto		MobyI		Autres		
	Nbre	Etat	Nbre	Etat	Nbre	Etat	Nbre	Etat	
Tombouctou	3	1 Bon 1 Passable 1 Mauvais	6	6 Bon	-	-			PEALCD, FAPFF PDD-DIN
Gao	1	1 Neuf	1	1 Bon	-	-	-	-	, Budget national
Kidal	1	1 Neuf	-	-	-	-	-	-	Budget national
District de Bamako	4	1 Bon 2 Passable 1 Mauvais	4	4 Passable	-	-	-	-	AMADER, FASFD, DNEF
CFPF	5	2 Bon 2 Passable 1 en panne	1	1 Passable	-	-	-	Bon	Budget national
PDD-DIN	7	5 Bon 2 Passable	12	9 Bons 3 Passable					
GEDEFOR	13	2 Neufs 11 Passables	20	-15 neufs -2 passables -3 hors usage	-	-	1 groupe électrogène	Bon	ASDI
PLCE/BN	1	1 Bon	-	-	-	-	-	-	
OPNBB	13	2 Mauvais 7 Passables 3 épaves 1 accidenté	56	25 Bons 31 passables	-	-	1 camion 1 grader	Épaves épaves	FSP 2000-130 Projet MLI/91/014, Budget National
ERSAP	2	2 Bons	-	-	-	-	-	-	
PAZU	1	1 Passable			-	-	-	-	-

Structures	TYPE								Observations
	Véhicules		Moto		MobyI		Autres		
	Nbre	Etat	Nbre	Etat	Nbre	Etat	Nbre	Etat	
SIFOR	1	1 Bon	5	5 Mauvais	-	-	-	-	-
UGF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plantes aquatiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	121	54 Bon 36 Passable 31 Mauvais	336	10 /128/198	-	-	2 Zodiacs 7 Pinasses	9 Bon 3 Mauvais 1 Epave	

IV. CREDIT DE FONCTIONNEMENT :

4.1. EVOLUTION DU BUDGET TOTAL ALLOUE DE 2012 A 2016 :

Tableau 5 : Evolution du budget de 2012 à 2016

Structures Nationales/Régionales	Budget total Alloué 2012	Budget total Alloué 2013	Budget total Alloué 2014	Budget total Alloué 2015	Budget total Alloué 2016
Direction Nationale	494.669.000	437.064.120	430 367 000	667 721 000	613 538 000
Kayes	19.840.000	NP	16 986 000	14 730 050	16 391 800
Koulikoro	255.599.000	73.426.500	74 015 500	740 015 500	74.015.500
Sikasso	16.491.996	14.290.372	38 508 999	13 787 550	15.989.252
Ségou	239.524.500	NP	19 025 000	14 898 500	15.653.000
Mopti	13.835.000	8.978.000	41 809 000	NP	13.002.050
Tombouctou	NP	NP	12 986 000	12 168 500	12.384.972
Gao	NP	7.091.250	11 000 000	4 195 750	NP
Kidal	6.600.000	NP	NP	NP	NP
District	4.623.536	NP	5 037 857	4 028 648	5.099.602
CFPF-Tabakoro	110.874.000	123.830.985	358 796 661	176509000	154 589 000
OPNBB	229.792.000	226.400.180	233 042 000	272403000	254 306 000
PBB	62.822.000	72.292.460	83 946 000	69 675 000	62 217 000
PGDF-Bko		160.000.000	41 191 000	13 761 000	11 942 000
Total	1.454.671.032	1.123.373.867	1 324 902 017	2003893498	1 249 128 176

4.2. EXECUTION DU BUDGET TOTAL ALLOUE EN 2016 :

Le tableau ci- après donne la situation des crédits alloués à la DNEF et à ses démembrements au titre de l'année 2016.

Tableau 6 : Etat d'exécution du budget alloué en 2016

Structures	Budget alloué 2016	Budget exécuté 2016	Taux d'exécution %
DNEF	613 538 000	613 528 563	100%,
Kayes	16 391 800	16 391 800	100%
Koulikoro	74.015.500	74.015.500	100%
Sikasso	15.989.252	15.989.252	100%
Ségou	15.653.000	15.653.000	100%
Mopti	13.002.050	13.002.050	100%
Tombouctou	12.384.972	12.384.972	100%
Gao	NP	NP	NP
Kidal	NP	NP	NP
District	5.099.602	5.099.602	100%
Tabacoro	154 589 000	154 563 932	100%
OPNBB	254 306 000	254 304 413	100%
PGDF-Bko	11 942 000	11 935 555	100%
PPB	62 217 000	62 487 948	100%
TOTAL	1 249 128 176	1 249 356 587	100%

4. 2. BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT 2016 :

Tableau 7 : Situation du budget spécial d'investissement 2016

Intitulés des projets	Montant alloué (FCFA) en 2016	Montant exécuté (FCFA) en 2016	Montant alloué (FCFA) en 2017
Elaboration et Mise en Œuvre de Plans d'aménagement des massifs forestiers	150 000 000	150 000 000	100 000 000
Protection Aménagement Forêts Parcs Nationaux	99 976 000	99 975 159	100 000 000
Consolidation Système de Gestion 3 Forêts autour de Bamako	120 000 000	106 189 029	100 000 000
Centre Formation Professionnelle Forestier de Tabacoro	154 589 000	154 563 932	164 342 000
Amodiation Faya, Sounsou, Banifing et Baoulé	45 975 000	49 974 400	-
Programme ABN lutte C/Ensablement	100 000 000	100 000 000	75 000 000
Projet Biodiversité Eléphant Gourma	100 000 000	99 999 978	200 000 000
Réhabilitation Centre du CFPPF	100 000 000	99 887 842	250 000 000
Plan Action Nationale Gestion Zone Humide	50 000 000	49 997 488	-
Gestion Intégrée Plantes Aquatiques Proliférantes	50 000 000	50 000 000	-
Appui au Reboisement	119 540 000	119 539 448	50 000 000
Construction /Equipement DRCN	200 000 000	200 000 000	300 000 000
Programme de Gestion Décentralisé des Forêts	200 000 000	200 000 000	300 000 000
Amodiation Forêt Bougouni-Yanfolila	50 000 000	49 999 995	-
Appui au Système d'Information Forestier	80 000 000	79 999 838	200 000 000
Programme du Développement Durable du Delta Intérieur du Niger	80 000 000	80 000 000	50 000 000
Programme d'Extension et Renforcement du Système D'Aires Protégées	80 000 000	80 000 000	30 000 000
Alliance Global sur Changement Climatique	90 000 000	90 000 000	-
Appui Mise en Œuvre Convention. Diversité Biologique	-	-	-
Grande Muraille	99 841 000	99 840 799	150 000 000
TOTAL	1 969 921 000	1 959 967 908	2 069 342 000

Commentaire :

Le budget spécial d'investissement (BSI) alloué en 2016 à la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour l'exécution des différents projets et programmes est de **1 969 921 000 FCFA** et le montant exécuté se chiffre à **1 959 967 908 F CFA**, soit un taux d'exécution de **99, 49%**.

L'année 2017 bénéficie d'une allocation initiale de **2 069 342 000 FCFA**.

4.3. FONDS D'AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DES FORETS ET DE LA FAUNE EXERCICE

2016 :

4.3.1. Programme d'exécution technique et financier du fonds d'aménagement et de protection des forêts :

Tableau 8 : Exécution du fonds d'aménagement et de protection des forêts

Rubriques/ activités à réaliser	CE	Montant alloué (Fcfa)	Montant exécuté (Fcfa)	Taux d'exécution
1. Etudes et recherche	7-211-20	32 000 000	31 997 680	99,99
2. Travaux et construction	7-231-10	160 000 000	159 999 526	100,00
3. Dépenses en Investissement	7-234-10	256 000 000	255 377 426	99,76
5. Autres dépenses	7-629-09	160 000 000	159 980 589	99,99
6. Dépenses diverses de transfert	7-649-10	32 000 000	31 998 426	100,00
TOTAL		640 000 000	639 353 647	99,90

4.3.2 Programme d'exécution technique et financier du fonds d'aménagement et de protection de la faune :

Tableau 9 : Exécution du fonds d'aménagement et de protection de la faune

Rubriques/ activités à réaliser	CE	Montant alloué	Montant exécuté	Taux d'exécution
1. Etudes et recherches	7-211-20	7 500 000	7 490 000	99,86 %
2. Travaux et constructions	7-231-10	10 000 000	9 944 929	99,44 %
3. Dépenses en Investissement	7-234-10	0	0	0 %
4. Autres dépenses de personnel	7-619-09	0	0	0 %
5. Autres dépenses	7-629-09	32 500 000	32 480 400	99,93 %
TOTAL		50 000 000	49 915 322	99,83 %

V. PARTIE TECHNIQUE

5.1. Elaboration des Textes législatifs et règlementaires relatifs à la conservation des ressources forestières et fauniques :

5.1.1. Gestion des ressources forestières :

- Adoption en conseil des ministres du décret de déclassement et de classement compensatoire de 289 ha de la forêt classée de Bagouko dans le Cercle de Kayes dans le cadre de la construction du barrage de Gouina. Un plan de gestion durable de ladite forêt est soumis à OMVS pour financement ;
- Relecture du guide de gestion à l'usage des cantonnements des Eaux et Forêts ;
- Elaboration et la signature de 37 contrats d'exploitation et 20 contrats de gestion avec l'appui de GEDEFORII ;
- Révision de la politique nationale forestière ;
- Participation aux 04 réunions statutaires des conventions internationales, accords et traités concernant la DNEF et application des décisions issues de ces réunions (CDB, Nagoya, CMS/AEWA, CITES, et RAMSAR) ;

5.1.2. Gestion de la faune et son habitat :

- l'adoption en conseil des ministres de la loi 95-031 sur la faune et son habitat ;
- la relecture du dossier de création d'un service rattaché de gestion des aires protégées au niveau de la DNEF suite aux recommandations du CDI ;
- l'installation d'un réseau de communication dans le Gourma ;
- la Remise de 07 caméras par le programme de recherche Pan Africain dans le cadre du suivi des chimpanzés ;
- la remise d'équipement à la DNEF composé de 5 drones, 5 tablettes, 5 batteries et 3 détecteurs anti-mines pour la surveillance des éléphants du Gourma ;
- l'organisation de la formation commune de base de 25 agents forestiers.

5.1.3. Missions de contrôle de la gestion du domaine forestier et faunique :

Les missions de contrôle de la gestion du domaine forestier et faunique ont portées sur :

- la réalisation de 1721 missions de contrôle (toutes les régions et l'OPNBB) ;
- la réalisation de 183 missions de suivi et de supervision ;
- la réalisation de 718 missions d'animation et de sensibilisation ;
- la réalisation de 645 missions de surveillance ;
- la réalisation d'une (1) mission d'évaluation du contrat de gestion de AID-sa
- la sensibilisation des populations des villages riverains occupant les forêts classées de Fanzana, Faira, Fambougou, Doukolomba, Diaka, Dioforongo, Koulala dans le cadre du déguerpissement dans la région de Ségou.

5.1.4. Supervision et contrôle technique des PGES des EIES

La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) est l'Administration compétente pour l'analyse des rapports d'Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales (E.I.E.S.) au Mali. A cet effet, elle a mis en place un Comité dit interministériel qui procède à l'analyse et à la validation des rapports d'E.I.E.S. Sa composition varie selon le contenu des rapports à examiner. En raison de la complexité et de la sensibilité de la gestion des textes qui régissent la gestion des ressources forestières et fauniques, la DNEF est membre permanente dudit Comité. Au cours de l'année 2016, la DNEF a participé à l'examen de 14 rapports dont 3 Cadres de Gestion Environnemental et Social (CGES) et 11 rapports d'EIES. Tous les 11 projets ont des impacts réellement pertinents en termes d'atteintes aux ressources forestières et fauniques. (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 10 : Situation des projets impactant les ressources forestières et fauniques

N°	Intitulé du projet	Localisation			Superficie concernée	Mesures compensatoires/ d'atténuation	Permis environnemental	Promoteurs
		Commune	cercle	Région				
1	Projet d'exploitation d'une carrière de dolomie dans le secteur de Finana ,commune rurale de Banco, cercle de Dioila ,région de Koulikoro	commune rurale de Banco	cercle de Dioila	Koulikoro	Domaine protégé de l'Etat 100 km2	Reboisement compensatoire de 35 ha		TOGUNA AGRO INDUSTRIES
2	Projet d'exploration d'une petite mine dans la zone de Meridiala, commune de Meridiala, cercle de Bougouni, région de Sikasso	commune de Meridiala,	cercle de Bougouni,	Sikasso	protégé de l'Etat 113 km2	Reboisement compensatoire de 40 ha en essences locales		Société CADEM SARL
3	Projet Aurifère de la Société Mine d'Or de Kalana (SOMIKA-SA) ,Commune de Kalana, Cercle de Yanfolila, région de Sikasso	Commune de Kalana	Yanfolila	Sikasso	Domaine protégé de l'Etat 306 ha	Reboisement compensatoire de 32 ha		SOMIKA-SA
4	Projet de Cimenterie Intégrée de KBS-Mali SARL dans les Communes Rurales de Fassoudebé et Béma, cercle de Diéma, Région de Kayes	Fassoudebé et Béma	Diéma	Kayes	Domaine protégé de l'Etat de 71 ha	Reboisement compensatoire de 35 ha		KBS-Mali SARL
5	Projet de Recherche et d'Exploitation d'Or et de Substances Minérales du Groupe 2 de la Société GUEPARD'OR 2. SARL, Commune de Sanoukou-Sud, Cercle de Kéniéba, Région de Kayes.	Sanoukou-Sud	Kéniéba	Kayes	domaine forestier national 04 km ²	Reboisement compensatoire de 4 ha		Société GUEPAR D'OR 2. SARL

N°	Intitulé du projet	Localisation			Superficie concernée	Mesures compensatoires/ d'atténuation	Permis environnemental	Promoteurs
		Commune	cercle	Région				
6	Projet d'Extension des Carrières de Farabakouta Nord (FN) et Activités Connexes de la Mine d'Or de Sadiola (SEMOS-SA), Commune de Sadiola, Cercle de Kayes, Region de KAYES.	Sadiola,	Kayes	KAYES	Domaine protégé de l'Etat de 50 ha	Reboisement compensatoire de 5 ha		SEMOS-SA
7	Projet de Production de Sable et de Gravier à partir du Dolerite, Village de Fabougoula, Commune rurale de Yélékébougou, Cercle de Kati, Région de Koulikoro. »,	Yélékébougou	Kati	Koulikoro,	7 km ² du domaine forestier protégé	3 ha pour le reboisement compensatoire, mise en défens de 4 ha, la mise en place des ouvrages antiérosifs		Entreprise - BECM - CG
8	Projet d'Interconnexion Electrique de la Ligne Bi-terne 225 kv Sikasso – Bougouni – Bamako			Sikasso,BkoDistrict,Koulikoro	1360 ha du domaine forestier protégé	170 ha de plantation de production ; 85 ha alignement ; 85 ha de plantation d'ombrage ; 510 ha de plantation champêtre ; 510 ha de mise en défens Total 1360 ha		EDM SA
9	Projet de Construction du Poste Electrique de Dialakorobougou et de la Ligne Bi – terne 225 kv Sanankoroba – Dialakorobougou		Kati	Koulikoro, District Bamako	240 ha du domaine forestier protégé	30 ha de plantations de production ; 15 ha de d'ombrage ; 15 ha de plantation d'alignement;		EDM SA

N°	Intitulé du projet	Localisation			Superficie concernée	Mesures compensatoires/ d'atténuation	Permis environnemental	Promoteurs
		Commune	cercle	Région				
						90 ha de plantation champêtre et 90ha de mises en 12défens Total 240 ha		
10	Projet d'Actualisation des Travaux d'Aménagement Hydro-Agricole de la Zone de Djenné Cercle de Djenné, Région de Mopti		Djenné	Mopti	15 054 ha du domaine forestier protégé	Reboisement compensatoire de 500 ha et 50 ha en CES/DRS		PDI-BS/BAD
11	Projet d'Exploitation d'une Petite Mine d'Or à Sagala, Commune Rurale de Dogo, Cercle de Bougouni, Région de Sikasso	Dogo	Bougouni	Sikasso	143 km ² domaine forestier protégé	Reboisement compensatoire de 5 ha		GEO SYS TECH SARL

Pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, le suivi environnemental des projets ayant obtenu leur permis environnemental devrait impliquer la DNEF. A ce niveau, il est i y a lieu de faire un autre point de ces différents projets au niveau de la DNACPN et établir un véritable dispositif technique concerté de suivi de leur PGES pour l'année 2017 avec les DREF concernées.

5.2. Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagements et restauration des forêts, parcs et réserves de faune :

5.2.1. Aménagement des forêts et reboisement :

Les réalisations ont porté sur :

- la mise en œuvre de 106 PAG et délimitation des forêts classées de Diaka, Faira et Dioforongo ;
- l'élaboration de 8 PA des forêts classées dont Youwarou (646 ha) et Diondo (270 ha) ;
- l'érection de 15 sites en périmètre de protection ;
- la poursuite de l'élaboration de cinq (05) plans d'aménagement des massifs villageois dans la région de Kayes ;
- la mise sous aménagement de 145 731 ha de massifs villageois et la réalisation de 30 ha de plantations pour l'approvisionnement des marchés ruraux de bois ;
- le suivi de 284 marchés ruraux ;
- le suivi des travaux d'enrichissement par ensemencement de noix de rônier dans les forêts classées de Faira, Fanzana, Diaka, et Dioforongo dans la région de Ségou et de Ouani dans la région de Mopti ;
- le reboisement de 29 325,79 ha;
- la production de 35 391 416 plants (toutes espèces confondues), 61 000 boutures, le semis direct de noix de rônier sur 515 ha et la collecte de 474 000 noix de rônier ;
- la mise en œuvre du Projet Sandji au profit de 1000 bénéficiaires dont 500 dans la zone d'intervention de GEDEFORII et 500 dans le DIN ;
- l'appui à la création de 164 cadres de concertation ;

5.2.2. Aménagement des Aires Protégées et des Zones Humides :

Les travaux ont portés sur :

- la poursuite de la création de 2 aires de protection de crocodiles à Mopti ;
- le surcreusement du Lac Wégna à Kolokani dans la région de Koulikoro ;
- la réalisation d'un forage à Galou (cercle de Douentza) dans la région de Mopti ;
- la réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (SDADD) du DIN ;
- la matérialisation des limites de la forêt classée de Nafadji avec 25 bornes dont 10 pour Bossofala et 12 pour le Baoulé ;
- l'organisation de 2 voyages d'étude dans les parcs du Nazinga (Burkina faso) et le Niokolokoba (République du Sénégal) avec le financement de Wild Foundattion.

5.2.3. Préservation de la diversité biologique :

- la participation aux réunions statutaires des conventions internationales, accords et traités concernant la DNEF et application des décisions issues de ces réunions (CDB, Nagoya, CMS/AEWA, CITES, et RAMSAR) ;
- la redynamisation et la dotation en matériels et équipements de 40 comités de surveillance ;
- l'identification et inscription du lac de Sélingué sur la liste des sites Ramsar ;
- la mise en place, formation et dotation de la brigade anti-braconnage en matériels ;
- la mise en défens de 7 299,42 ha ;
- la distribution de 1500 recueils de textes de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- l'empoissonnement de 4 mares dans le DIN dans la région de Mopti ;
- l'observation de 113 individus de mammifères et 660 individus d'oiseaux ;
- l'élaboration de 22 conventions locales de gestion des ressources naturelles ;
- la relecture de 2 conventions locales dans les communes de Séléfougou et Benkadi dans le la région de Koulikoro ;
- la réalisation de 1 film documentaire sur les activités du PDD-DIN ;
- la validation du programme de développement de l'écotourisme dans l'Aire Transfrontalière Bafing-Falémé, tenu le 4 Mai 2016 à Kita ;
- la fourniture de produits et services du site web et ou sous d'autres formes exploitables par les utilisateurs.

Ainsi, le suivi écologique de la faune à travers des observations directes et/ou indirectes au niveau de la Biosphère de la Boucle du Baoulé et de ses réserves adjacentes a permis de déterminer les espèces que l'on peut rencontrer dans la zone comme indiqué sur la figure ci-dessous.

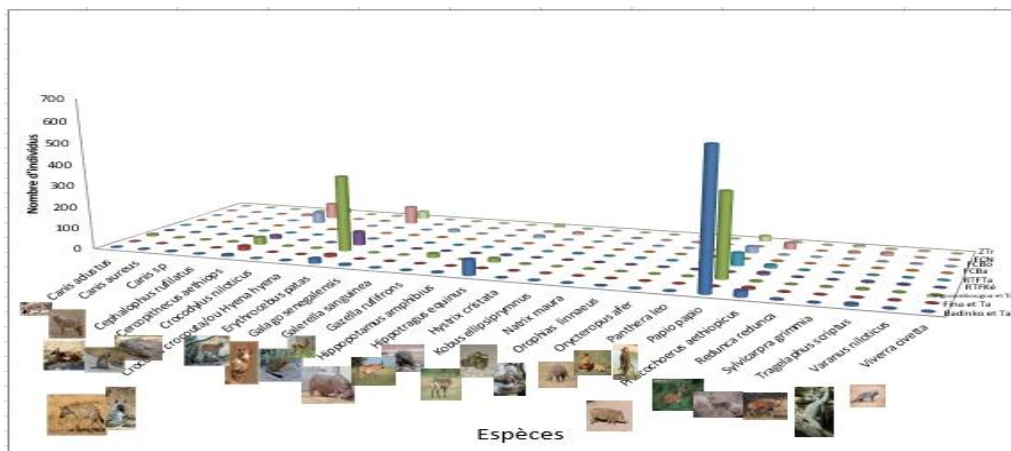


Figure 1: Répartition Spatiale de la Faune de la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé et de ses Réserves Adjacentes en 2016.

5.2.4. Travaux de DRS/CES :

- Les réalisations ont portés sur :
- la réalisation 769 ha de restauration de terres dégradées ;
- la réalisation de 1 540 ha de zaï ;
- la réalisation de 85 ha de demi-lune ;
- la réalisation de 55 378 ml de cordons pierreux ;
- la réalisation de 2 130 ml de fascines ;
- la réalisation de 100 ha de terres scarifiées ;
- la restauration de 170 ha placers;
- la réalisation de 60 ml de barrières en cailloux ;
- la réalisation de 7299,42 ha de mise en défens ;
- la réalisation de 3 351 ha de régénération naturelle assistée ;
- la réalisation de 193,67 ha de protection berges ;
- la réalisation de 964,7 ha de protection digues et des axes routiers.

5.2.5. Inventaire et Cartographie :

- la réalisation de 14 inventaires floristiques dans la région de Sikasso ;
- la réalisation d'un inventaire des oiseaux d'eau dans le Delta Intérieur du Niger ;

5.3. Elaboration et mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification :

5.3.1. Lutte contre l'ensablement :

Ce sont des activités entreprises pour protéger les voies de communication routières et fluviales, les cours et points d'eau, les périmètres irrigués, les pâturages, les habitations et toutes autres infrastructures socioéconomiques de base contre le phénomène d'ensablement. Au-delà des travaux de fixation mécanique, ces actions intègrent la fixation biologique par plantations avec arrosage ou boutures d'euphorbes et les travaux d'ensemencement des ligneux et graminées. Elles sont inscrites par des projets, programmes et ONG intervenants dans ces régions, notamment le programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger (PLCE/BN financé par la BAD, l'UEMOA et l'Etat du Mali à travers l'Autorité du Bassin du Niger).

Les réalisations au titre de l'année 2016 ont porté sur la stabilisation de 381,7 ha de dunes (Mopti, Tombouctou, Gao). Les actions se poursuivront avec d'autres ONG partenaires et l'espoir du démarrage de la seconde phase du PLCE/BN, intitulé programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger (PIDACC/BN) qui couvrira certainement toutes les régions du Bassin du fleuve Niger.

5.3.2. Lutte contre la prolifération des végétaux flottants envahissants :

Les actions sont menées à travers l'appui du BSI. Ainsi les résultats atteints portent sur :

- l'enlèvement de 1 426 tonnes de plantes nuisibles envahissantes dans le Bassin du fleuve Niger, Kalanbakoro, Badalabougou, Baguineda et Salah dans les régions de Mopti et Ségou ;
- la réalisation de 15 missions de sensibilisation des populations le long du fleuve Niger.

5.3.3. Diffusion des foyers améliorés, autres équipements économes en combustibles :

Au cours de l'année 2016, il a été diffusé 5 804 foyers vulgarisés tous types confondus dont 799 lampes solaires.

5.3.4. Lutte contre les feux de brousse :

Le suivi des feux de brousse pour la campagne 2015-2016 a été facilité avec l'utilisation des données du satellite MODIS. Beaucoup d'efforts ont été consentis par les populations avec l'implication des femmes dans la lutte contre les feux de brousse. Il ressort de l'analyse de ces données que les cercles de Kita, Kayes, Bafoulabe, Nara, Kènièba, Bougouni, Kati, Kolokani, Yélimane, Ténenkou sont les plus touchés en termes de superficies brûlées.

La majeure partie des superficies brûlées se situe dans la partie sud des régions les plus boisées du pays où la ressource biomasse existe. Aussi ces cercles constituent des zones de transhumance par excellence pour le pays.

Les réalisations ont porté sur :

- l'ouverture de 1325,1 km de pare feu et nettoyage de 1027 km de pare feu ;
- l'ouverture et/ou le nettoyage de 14 45,4km de pistes forestières ;
- la création et/ou la redynamisation de 65 brigades anti-feu.

Au cours de la campagne 2015-2016, 30 225 foyers de feu ont été enregistrés sur l'ensemble du pays pour une superficie dévastée 4.464.628ha. La figure ci-dessous donne le nombre d'occurrence des foyers de feu par cercle.

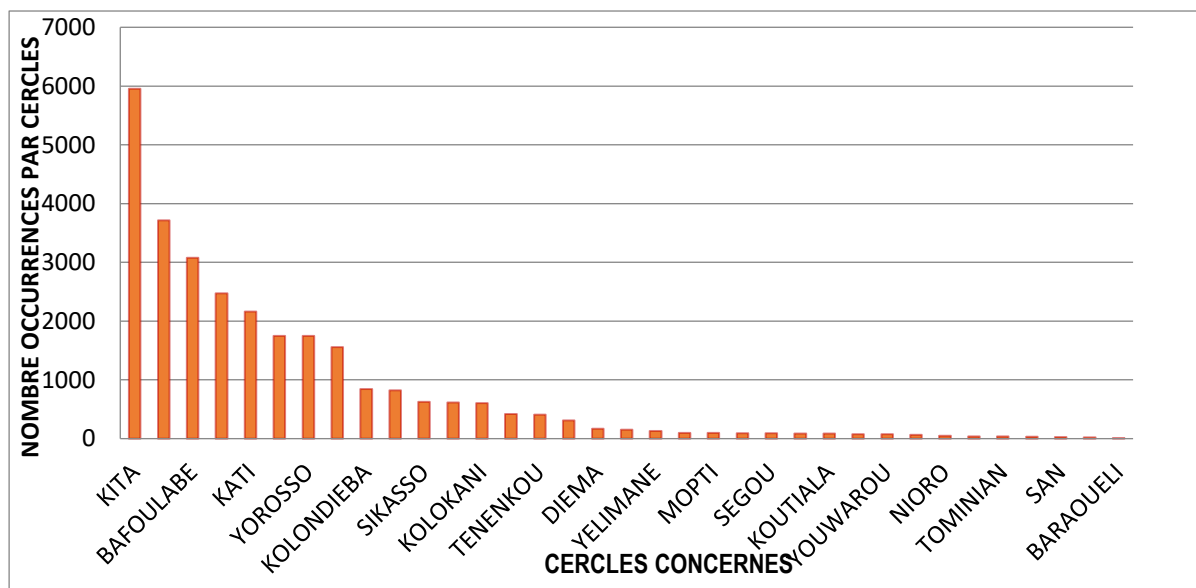


Figure 2 : Foyers de feux de brousse dans les différents cercles au Mali

La comparaison des superficies brûlées par les feux des huit dernières années se présentent comme suit :

- campagne 2015-2016 : 4.464.628 ha
- campagne 2014-2015 : 19 482 ha ;
- campagne 2013-2014 : 31585,4 ha ;
- campagne 2012-2013 : 28 714 ha ;
- campagne 2011-2012 : 47 782 ha ;
- campagne 2010-2011 : 59 651,3 ha ;
- campagne 2009-2010 : 60 164,75 ha ;
- campagne 2008-2009 : 83.992,25 ha.

Les dégâts causés par les feux de brousse varient de la destruction partielle ou presque totale de la végétation ligneuse et herbacée, à celle des récoltes, des plantations, souvent des habitations et la perturbation des sites écologiques de la faune.

5.3.4.1 Récapitulatif des foyers de feux 2015-2016 :

Tableau 11 : Répartition des foyers de feux 2015-2016

Années Cercles	2015				2016					Nombre de foyers
	sep	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avr	mai	
Bafoulabe	3	4	71	151	40	30	44	38	7	3079
Banamba	4	7	0	1	0	4	4	0	0	78
Bankass	0	2	2	3	3	0	0	0	0	63
Baraoueli	0	0	0	3	0	1	1	0	0	10
Bougouni	1	3	6	163	89	100	134	8	0	2472
Bla	0	2	0	0	0	2	5	2	0	40
Diema	1	4	10	1	1	0	0	4	0	168
Dioila	10	23	4	13	14	12	17	6	1	418
Djenne	0	0	0	1	1	1	4	0	0	97
Goundam	0	2	1	0	0	0	0	0	0	3
Kadiolo	0	2	0	1	11	11	13	2	0	151
Kangaba	1	3	11	57	16	6	10	0	1	821
Kati	15	49	42	155	35	35	50	27	2	2163
Kayes	10	34	74	41	16	13	22	6	1	1558
Kenieba	5	8	47	209	66	66	88	64	6	3714
Kita	20	43	108	233	45	68	100	93	14	5952
Koro	0	0	0	33	0	0	0	0	0	33
Kolokani	10	34	19	6	4	3	4	4	1	605
Kolondieba	0	0	2	43	49	38	48	5	0	845
Koulikoro	5	14	6	9	1	6	9	0	3	310
Koutiala	1	2	1	4	1	4	5	0	0	87
Macina	1	0	0	0	1	1	1	0	0	24
Mopti	1	1	0	0	0	3	6	4	0	96
Nara	1	6	14	10	3	1	1	0	0	616
San	1	0	0	1	1	0	2	0	0	27
Niono	1	4	1	5	2	2	4	0	0	89
Nioro	1	0	1	0	0	0	0	2	0	48
Segou	1	4	2	1	2	1	1	6	1	90

Sikasso	1	14	4	24	13	28	44	9	0	624
Tenenkou	1	0	0	0	0	26	34	20	5	410
Tominian	10	3	1	0	1	0	0	0	0	39
Yanfolila	9	4	6	87	70	35	37	9	0	1747
Yelimane	2	1	11	5	0	0	1	0	0	132
Yorosso	1	0	1	3	1	7	8	0	0	1747
Youwarou	1	0	0	0	1	1	1	0	0	76
Total	120	376	545	1730	587	706	899	503	83	30225

Les difficultés et contraintes rencontrées sur le terrain sont entre autres :

- la léthargie et /ou le non fonctionnement des commissions locales de mise à feu précoces au niveau de certains cercles et communes ;
- l'absence quasi-totale de moyens matériels adéquats et financiers pour la mise en œuvre et le suivi des programmes élaborés dans le cadre de la lutte contre les feux ;
- l'insuffisance de moyens logistiques et financiers pour la recherche et la poursuite des auteurs des cas de feux surtout que la population se réserve de dénoncer ;
- le pays en proie à une insécurité multiforme entravant toutes les activités de développement ;
- la non prise en compte de la problématique des feux de brousse dans les PDSEC.

5.4. Appui aux collectivités territoriales en matière de gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques :

5.4.1. Promotion des filières :

Les activités ont porté sur :

- l'encadrement de 82 groupements de femmes autour des périmètres maraichers ;
- la construction et équipement de 2 centres multifonctionnels à Samalé et Kassela dans la région de Koulikoro au profit des femmes ;
- l'encadrement de 52 groupements de femmes par GEDEFORII, dont 15 en maraichage, 9 en transformation de beurre de karité, 01 en transformation de jus, 02 en aviculture et 25 groupements dans la gestion des plateformes multifonctionnelles ;
- l'appui à la promotion de l'embouche de petits ruminants au profit de 03 groupements de femmes encadrés par le PDD-DIN dans les périmètres maraichers ;
- la réalisation de 20 latrines publiques (Djenné, Mopti, Tenenkou, Youwarou).

5.4.2. Transfert de compétences :

- la réalisation, l'équipement de 03 périmètres maraichers et construction de bâtiments pour la transformation et de magasins de stockage de matériels de maraichage (Djenné et Mopti) ;
- l'appui à la promotion du petit commerce et autres AGR (petit commerce, fabrication de savon, apiculture et aviculture) des groupements encadrés par GEDEFORII et PDD-DIN ;
- l'organisation de 7 voyages d'études et d'échange d'expérience dont 2 dans le Parc du Nazinga (Burkina Faso) et le Parc de NiokoloKoba (Sénégal) avec l'appui de Wild Fondation, 4 au profit des

élèves du CFPF de Tabacoro et 1 dans la zone d'intervention de GEDEFOR II au profit des présidentes de 13 groupements de femmes des périmètres maraichers encadrés par le PDD-DIN.

5.4.3. Formation, Communication et Appui conseil :

5.4.3.1. Formations :

- Réalisation de 180 sessions de formations/ recyclage des agents ;
- Poursuite de la formation académique au CFPF-Colonel Jean Djigui KEÏTA ;
- Formation de 110 agents du district de Bamako et élèves du CFPF sur la communication, les engins explosifs improvisés, la protection des installations vitales, avec l'appui de la MINUSMA ;
- Organisation de 8 sessions de formations sur les techniques de saignées, de productions de plants, pisciculture (5 agents et 70 paysans formés), sur les techniques d'exploitation de bois (40 exploitants des SRGB) et sur les techniques du suivi évaluation (9 agents et 10 élus) ;
- Formation et équipement de 25 femmes en transformation des produits forestiers non ligneux dans le village d'Oulara ;
- Organisation de 2 séances de formation sur le secourisme.

Au plan académique :

- Formation théorique et pratique de 24 filles et 73 garçons élèves Techniciens au CFPF Colonel Jean Djigui KEÏTA de Tabakoro ;
- formation de 9 filles et 41 garçons du cycle Agents Techniques ;
- Démarrage des stages de fin de cycle des Agents Techniques et Techniciens dans les différentes structures d'encadrement ;
- Organisation en octobre 2016 du concours d'entrée au CFPF pour 50 élèves dont 25 élèves au cycle Technicien des Eaux et Forêts et 25 au cycle Agent Technique des Eaux et Forêts dans les centres de Kayes, Bamako, Sikasso, Mopti, Tombouctou et Gao ;
- 42 communicateurs formés sur le changement climatique ;
- 19 autres agents de la DNEF et ses démembrements sont en formation dans d'autres établissements du Mali ou à l'étranger.

5.4.3.2. Communication et Appui-conseil :

Dans ce domaine la Direction Nationale des Eaux et Forêts a réalisé :

- 616 émissions radios dans toutes les régions ;
- 7 émissions TV ;
- 10 articles produits dans les journaux ;
- 3 conférences débats ;
- Un théâtre de sensibilisation sur les changements climatiques, les coupes abusives de bois, les feux de brousse et la chasse illicite ;
- Distribution de 1500 exemplaires de recueils de textes ;

- Participation aux défilés du 20 janvier, du 22 septembre 2016 et de la journée anniversaire de la création de la police ;
- Réalisation de 1 film documentaire sur les activités du PDD-DIN ;
- Appui à la création de 164 cadres de concertation ;
- Elaboration de 22 conventions locales de gestion des ressources naturelles et la relecture de 2 conventions locales dans les communes de Séléfougou et Benkadi dans le la région de Koulikoro.

5.5. Mise en œuvre des Conventions, Accords et Traités Internationaux :

5.5.1. ACTIVITES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB-2016)

Objet : *examiner les synergies entre les Conventions relatives à la Diversité Biologique, plus particulièrement La CITES et la CDB.*

1. Participation à l'atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique en vue de la réalisation des objectifs 11 et 12 d'Aichi relatifs à la Biodiversité à ENTEBBE, Ouganda du 21 au 24 Mars 2016.
2. Du 08 au 12 Août 2016, participation à la réunion préparatoire régionale mixte pour l'Afrique en vue de la dix-septième réunion de la conférence des parties à la convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (COP 17 CITES) et de la treizième réunion de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP 13 de la CDB) et les réunions connexes des parties aux protocoles de la convention sur la diversité biologique (Rdp 8 et Rdp 2).

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES IMPLIQUEES	SRTUCTURES RESPONSABLES	ECHEANCES	OBSERVATIONS
Accroître et améliorer les synergies entre conventions relatives à la Biodiversité au niveau national, régional et infrarégional	MEADD, DNEF	DNEF (PF-CDB)	Septembre 2016	Créer un cadre de concertation avec les autres conventions sœurs et protocoles connexes (CITES, CMS, AEW, Protocole Nagoya, Protocole Cartagena...).
Préparer la communication du haut segment ministériel sur le thème l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la Biodiversité dans les secteurs productifs et dans les politiques publiques, en particulier dans les domaines de l'Agriculture, la Pêche, le Tourisme et les Forêts.	MEADD, DNEF	CT-MEADD, PF/CDB-DNEF	Août 2016	Organisation d'un atelier d'échange sur le thème d'intégration de la Biodiversité dans les secteurs (Agriculture, pêche, Tourisme et Forêt).

3. Participation aux réunions, de la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP 13), la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP - MOP 8) et la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique siégeant en tant que réunion

des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (NP COP-MOP 2) du 2 au 17 décembre 2016, à Cancún, (Mexique).

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA TREIZIEME CONFERENCE DES PARTIES

RECOMMANDATIONS	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUEES	ECHEANCES	OBSERVATIONS
créer et mettre en œuvre un Cadre National (législatif et réglementaire, institutionnel et juridique) du processus de mise en œuvre de l'Accès et le Partage juste et Equitable des Avantages des Ressources Génétiques (APA)	MEADD, DNEF (PF-CDB)	AEDD	Mars 2017	Atelier national d'information sur le concept APA.
Mobiliser les ressources financières internes à travers des dispositions innovantes et incitatives pour la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de la convention et ses protocoles	MEADD, DNEF	DNPD	Février 2017	Appui financier par le département pour la mise en œuvre de la CDB
Identifier les besoins de financement, les lacunes et Priorités, sur la base des SPANB révisées pour le renforcement des capacités et le soutien technique au FEM 7.	MEADD, AEDD et DNEF	CDB/FEM	Avril 2017	Atelier d'identification des projets prioritaires de financement
Créer un comité technique national et de suivi de la Convention sur la Biodiversité.	MEADD, DNEF (PF-CDB)	PTF,	Janvier 2017	Atelier d'information et d'échange sur la mise place du CTNS- CDB
La mise à jour des contributions volontaires des pays membre à la Convention sur la Diversité Biologique.	MEADD, MEF	CDB, BM, PNUD	Juin 2017	Payé le cote part des contributions des pays à la convention.
Prendre des mesures pour lutter contre la Bio-piraterie en valorisant les considérations socioéconomiques des Communautés Locales et des Peuples autochtones	MEADD, DNEF	PTF, autres acteurs	Aout 2017	Atelier de sensibilisation des détenteurs des connaissances traditionnelles sur les risques de la Bio piraterie.

5.5.2. ACTIVITES MAJEURES REALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION RANSAR

1. Comptage des oiseaux d'eau dans les sites Ramsar du Delta Intérieur du Niger et du Sourou ;
2. Elaboration et mise en œuvre du Plan d'aménagement du lac Wégnia : surcreusement du lit, plantations de protection, équipement des villages riverains en matériels de défense et restauration des sols, réalisation de 2 km cordons pierreux et de diguettes filtrantes dans les ravines ;
3. Participation du Mali à la COP 11 Ramsar (Roumanie) et la COP 12 Ramsar (Uruguay) et aux réunions internationales sur les zones humides.

4. Réalisation de la Maquette et le Logo de l'Initiative **NigerWet** pour les pays du bassin du fleuve Niger dont le Mali assure le Secrétariat exécutif. Le lien de la maquette est www.nigerwet.org ;
5. Formation en octobre 2015 des Points focaux Ramsar des 9 pays du bassin du Niger et des membres du Comité national Ramsar du Mali sur « l'utilisation des logiciels GRADS et Climatique explorer pour l'analyse des récents scénarii climatiques du Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) à Bamako ;
6. Organisation d'un atelier d'information du Comité national Ramsar et d'appui à la formulation des objectifs nationaux relatifs au Plan stratégique Ramsar 2016 – 2024 pour les pays du Bassin du fleuve Sénégal « **SenegalWet** » en novembre 2016 à Bamako.
7. Dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale des zones humides, organisation d'une séance d'animation et d'information du public sur le thème « zones humides et prévention des catastrophes » à Mopti.

5.5.3. ACTIVITES DE LA CONVENTION CITES (2016).

Durant l'année 2016 les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre de la convention CITES, et les recommandations ci-après ont été dégagées :

1. Réunion du comité exécutif de la coalition pour l'éléphant d'Afrique Entebbe (Ouganda) 20 - 23 mars 2016

Au cours de la réunion, plusieurs recommandations ont été présentées pour la COP17 Johannesburg dont :

- **L'interdiction du Commerce d'éléphants vivants ;**
- **Inscription de tous les éléphants d'Afrique à l'Annexe I de la CITES ;**
- **Organisation d'évènements parallèles de la CoP17 (stratégie de lobbying, voyages dans les Etats de l'Union Européenne.**

2. Atelier de Coordination sur la CoP17, Dakar Sénégal, 15-17 mars 2016,

Les recommandations issues de la COP 17 du Sénégal ont porté sur :

- **le développement d'un Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest ,**
- **le soutien de la CEDEAO pour un développement de mécanismes de mise en réseau qui permettra d'améliorer la collaboration transfrontalière et sous régionale sur la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages,**
- **échange de renseignements sur la criminalité liée aux espèces sauvages entre les organes spécialisés dans la lutte contre la fraude en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale.**

3. Atelier de renforcement des cadres juridiques nationaux à l'application efficace de la cites et pour la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages de faune et flore.

Dans le cadre du respect de la Convention et de la lutte contre la fraude, l'atelier à rappeler les décisions adoptées à la 17^{ème} session de la Conférence des Parties CITES à l'adresse des Parties dont la législation se trouve dans la catégorie 2 ou 3, *Lois nationales pour l'application de la Convention*:

- Les Parties dont la législation se trouve dans la Catégorie 2 ou 3 au titre du projet sur les législations nationales (PLN), sont instamment invitées à soumettre au Secrétariat, dans l'une des trois langues de travail de la Convention et dans les plus brefs délais possibles, au plus tard

avant la 70^e session du Comité permanent, des renseignements détaillés sur les mesures appropriées adoptées pour une mise en œuvre effective de la Convention. Ces Parties sont invitées à fournir un rapport actualisé sur l'état d'avancement de leur législation d'ici à la 69^e session du Comité permanent.

- Ces Parties sont instamment invitées à soumettre au Secrétariat avant le 3 janvier 2017 (soit 90 jours après la 17^e session de la Conférence des Parties) un calendrier législatif, à convenir avec le Secrétariat, si elles ne l'ont pas encore fait. Ces calendriers doivent préciser clairement : les dispositions que la Partie s'engage à prendre en vue de l'adoption de mesures appropriées pour appliquer la Convention ; les acteurs concernés ; les délais et les résultats escomptés, en utilisant le modèle fourni par le Secrétariat.
- les Parties dont la législation se trouve dans la Catégorie 1 au titre du projet sur les législations nationales sont encouragées à examiner leur législation nationale de mise en œuvre de la CITES afin de rechercher des domaines ne satisfaisant pas pleinement aux exigences de la Convention, notamment en ce qui concerne la possession de spécimens d'espèces inscrites à la CITES
- Commercialisés illégalement, et à adopter tout amendement nécessaire.
- les Parties sont également encouragées à fournir une assistance technique ou financière à une ou plusieurs Parties dont la législation est classée dans la Catégorie 2 ou 3 au titre du projet sur les législations nationales, soit directement, soit par le biais du Secrétariat.
- les textes de la loi CITES loi n° 02-017 du 03 juin 2002 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages, dont l'assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 21 mai 2002 et ses textes d'applications doivent être transmis au secrétariat CITES pour analyse afin de savoir leur niveau de satisfaction d'exigences minimales.

4. Dix-septième session de la Conférence des Parties CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)

Johannesburg, en Afrique du Sud samedi 24 septembre 2016 au mercredi 5 octobre 2016.

- Procéder à la relecture du décret n° 07-155 (fixant la liste des espèces locale de faune et de flore sauvages et les modalités d'obtention, d'autorisation, de production, de fabrication, de l'utilisation à des fins commerciales d'objets provenant de tout ou partie de ces espèces.) pour y prendre en compte l'inscription du *Pterocarpus*, et du lion à l'annexe II ;
- Adresser une lettre de félicitation et d'encouragement à l'Ambassadeur du Mali en Afrique du Sud et, à travers lui, tout le personnel de l'Ambassade.

5. Réunion régionale africaine conjointe préparatoire des COP de la CITES et de la CBD du 08 au 12 août 2016 Ethiopie.

Les recommandations de cette réunion ont porté sur :

- Les parties ont souligné que cette réunion était importante pour partager l'information et d'échanger des avis avant la CoP17, et qu'ils étaient encouragés à organiser une réunion similaire ;
- Les participants ont invité le représentant africain participant au comité du budget de souligner l'importance de la disponibilité des ressources financières suffisantes pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la convention.

5.5.4 CONVENTION Accord pour la conservation des oiseaux migrateurs (AEWA).

- Au titre de cette convention deux (2) cadres de la DNEF ont participé au premier comité de pilotage du projet IKI du 17 à l'8 BONDON au Kenya ;
- Tenue de deux (2) ateliers d'information sur le lancement du projet initiative Internationale pour le Climat (IKI), le 17 Août 2016 pour l'atelier National ; et le 12 Octobre 2016 à Mopti ;
- Tenue de deux (2) comités de pilotage par Skype à Bamako le 21 Septembre et le 07 Décembre 2016.

5.5.5. CONVENTION CMS.

- Participation à la réunion des Etats de l'Aire de Répartition du Lion d'Afrique du 30 au 31 à Entébbé en Ouganda
- Participation à la réunion sur l'initiative pour la protection de l'Eléphants du 20 à l'8 Libreville au Gabon.

5.6. Partenariat Public et Privées

La Direction Nationale des Eaux et Forêts a développé de franches collaborations avec ses partenaires. Les actions menées dans ce cadre ont porté sur le renforcement des capacités de nos structures à travers la formation, la sensibilisation et l'équipement et l'appui pour la réalisation de certaines activités d'élaboration et de mise en œuvre de plan d'aménagement et de gestion des aires de conservation.

Trois (3) contrats d'amodiation et un contrat de concession sont en cours d'exécution entre la DNEF et des Opérateurs privés, à savoir :

- ✓ **le Groupe TAM Voyage**, pour la forêt classée de la Faya, et les réserves de faune du Sounsan et du Banifing Baoulé ;
- ✓ **le groupe AID-SA** pour les réserves de faune du Complexe Bougouni-Yanfolila et
- ✓ **l'ONG Synergie Environnement** pour les réserves de faune de Nema Wula et Mandé Wula.

Chaque contrat est géré sur la base de cahiers de charges. L'état de mise en œuvre de ces contrats se présente comme suit :

5.6.1. Contrat DNEF- société Agro-Industrie Développement « AID –SA » Complexe Bougouni/Yanfolila :

Le contrat d'amodiation assorti de cahier de charges a été signé en 2008 pour une durée de 20 ans de tacite reconduction. Le Complexe couvre une superficie totale de 147 520 ha et un périmètre d'environ 410 km. Au plan administratif, le complexe est situé à cheval sur les cercles de Bougouni à l'Est et de Yanfolila à l'Ouest. Il s'étend sur six (6) communes rurales (Garalo, Koussan, Tiémala Banimonoté, Niéné Dougou, Gouana, Djiguiya de Koloni).

Le Complexe est composé de cinq (5) entités qui sont :

- **Réserve de faune de Dialakoro** d'une superficie de près de **33 200 ha**, située dans la région de Sikasso et dans le cercle de Bougouni ;

- **Réserve de faune Niéné Dougou** d'une superficie de près de **40 640 ha**, elle est située dans la région de Sikasso et dans le cercle de Bougouni ;
- **Réserve de faune de Djinétoumanina** d'une superficie de près de **16 180 ha**, elle est située dans la région de Sikasso et dans le cercle de Yanfolila ;
- **Réserve de faune de Diangoumérila** d'une superficie de près de **57 500 ha**, elle est située dans la région de Sikasso et dans le cercle de Yanfolila.
- **Zone d'intérêt cynégétique de Niéné Dougou** d'une superficie de près de **50 422 ha**, elle est située dans la région de Sikasso et dans le cercle de Bougouni.

Au titre des réalisations au cours de l'année 2016, on note :

- la délimitation et la cartographie du complexe ;
- la réalisation des travaux d'inventaire de la flore et faune et des études socioéconomiques ;
- la validation du plan d'aménagement du complexe (élaboré depuis 2011) par l'Etat ;
- la construction de 3 postes de surveillance et l'équipement des agents forestiers autour du complexe en moyens logistiques ;
- l'appui aux missions de contrôle ;
- l'appui aux activités génératrices de revenus (installation d'unité de transformation du karité, d'anacarde, de mangue séchée, du fonio, du sésame et du miel) pour un investissement de plus de 50 millions de francs CFA.
- la plantation de 35 000 plants d'essences locales ;
- l'électrification des villages de Garalo, Manankoro, Koloni, Flamana et Manfélé ;
- la signature de contrat tripartite entre l'Etat, USAID et AID-sa ;
- l'érection des forêts classées du complexe en réserve de faune pour mieux assurer la conservation de la faune et de son habitat (Dialakoro, Diangoumérila et Djinétoumanina) ;
- l'installation et le fonctionnement de radio communautaire pour les activités d'animation et de sensibilisation des populations riveraines du complexe ;
- la réhabilitation de 16 forages dans le cadre de l'approvisionnement des populations riveraines en eau potable ;
- la formation et l'équipement de 20 chasseurs en motos pour assurer la surveillance ;
- La distribution de semences des cultures fourragères pour environ 197 ha pour une meilleure alimentation des animaux des villages riverains ;
- la réalisation par la DNEF d'une (1) mission d'évaluation du contrat de gestion de AID-sa ;
- la formation de tous les acteurs impliqués dans la gestion du complexe sur les textes forestiers et les bases juridiques de l'amodiation.

5.6.2. Contrat DNEF- ONG SYNERGIE ENVIRONNEMENT (complexe Mandé Wula et Néma Wula) :

L'objectif de ce contrat est d'assurer la protection de la faune, des habitats naturels et de la biodiversité en conciliant l'exploitation raisonnable et la conservation des ressources biologiques. Cet objectif global est cohérent avec l'objectif général du Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Protégée Transfrontalière du Bafing – Falémé (APTBF).

Les aires amodiées, objets du présent contrat, sont situées dans le Cercle de Kita (Région de Kayes) et couvrent une superficie totale de 93 740 hectares réparties comme suit :

- la Réserve de faune de Mandé Wula, d'une superficie de 39 050 hectares ;
- la Réserve de faune de Néma Wula, d'une superficie de 44 730 hectares, avec sa zone tampon Nord d'une superficie de 3 635 hectares et sa zone tampon Sud d'une superficie de 6 325 hectares.

La signature du contrat est intervenue le 08 Novembre 2012 pour une durée de 20 ans de tacite reconduction. Un cahier de charges d'amodiation des réserves de faune de Mandé Wula et Néma Wula a été signé le 28 Novembre 2013. Un protocole d'accord entre la DNEF et l'ONG Synergie Environnement pour la mise en œuvre du projet PNUD/FEM « Extension et Renforcement du Système des Aires Protégées au Mali ».

Les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat sont entre autres :

- la réalisation d'une (1) mission d'évaluation des investissements des occupants des hameaux des réserves de Mandé-Wula, Néma-Wula, et la ZIC de Faragama. Le coût des indemnités et opérations de déguerpissement et le suivi s'élève à 737 millions ;
- la réalisation d'une mission de restitution des sites de recasement des hameaux à déguerpir a été effectuée ;
- l'élaboration et l'approbation par le MEADD des plans d'aménagement des deux réserves ;
- la disponibilité des données d'inventaire de la faune et de la flore des deux réserves de faune et celle de la zone d'intérêt cynégétique de Faragama.

Difficultés de la mise en œuvre du contrat d'amodiation de l'ONG SYNERGIE ENVIRONNEMENT

Les difficultés se résument à :

- l'augmentation des emblavures de coton et de maïs illicitement installées dans le complexe, sans compter la destruction des habitats pour la construction de nouvelles pistes rurales ;
- Une mission d'identification des occupations illicites a dénombré 92 hameaux dont certains ont plus de 100 ha de cultures. Ces occupations sont accompagnées de chasse illicite, de coupe de bois d'œuvre et de service ;
- l'exploitation incontrôlée du bois de Vène, de caïlcédrot, et de rôniers ;
- le nombre insuffisant d'agents de surveillance (un chef de poste et un agent de contrôle) pour les 3 communes que couvrent les deux réserves ;

- la faible mobilisation des ressources de cofinancement de l'ONG Synergie Environnement pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion approuvé (financement des travaux d'aménagement, de surveillance, de restauration du milieu et d'accompagnement des communautés riveraines).

5.6.3. Contrat DNEF- TRAVEL AGENCY OF MALI » TAM VOYAGES-SARL:

Le contrat a été signé le 13 Mai 2013 pour la Forêt classée de la Faya, et les Réserves de faune du Sounsou et Banifing-Baoulé à travers :

- **Un Contrat de concession** du droit d'organisation du tourisme de vision et de l'écotourisme dans la forêt classée de la Faya ;
- **Un Contrat d'amodiation** des réserves de faune du Sounsou et du Banifing-Baoulé

Le contrat a pour objectifs :

- contribuer à la promotion du tourisme de vision et de l'écotourisme au Mali ;
- faire du complexe Faya-Sounsou-Banifing-Baoulé des aires de conservation de la faune et de ressources forestières pour contribuer à la sécurisation des mouvements migratoires de la grande faune (menacée) au Mali. Les superficies concernées portent sur :
 - forêt classée de la Faya : **79 822 ha**, cercles de Kati et de Dioila (région de Koulikoro) ;
 - réserve de faune du Sounsou : **37 000 ha**, cercle de Dioila ;
 - réserve de faune du Banifing-Baoulé : **13 000 ha**, cercle de Bougouni (région de Sikasso).

Les réalisations ont portées sur les actions suivantes :

- la visite de reconnaissance de la réserve de faune du Sounsou ;
- la surveillance de la forêt classée de la Faya (9 délits constatés relatifs à l'exploitation du bois et au transport du bois sans autorisation) ;
- la réalisation d'une mission de contrôle mixte avec les agents forestiers du poste de Kasséla ;
- la réalisation de 4 émissions radios ;
- la tenue de 2 assemblées villageoises à la Faya (Nièkèntoumou et Tomikoro) ;
- la préparation de la matérialisation des réserves de faune du Sounsou et Banifing Baoulé ;
- la matérialisation des limites de forêt classée de la Faya ;
- la participation de l'UGF à la mission d'évaluation des sites proposés pour le dépôt des ordures de Bamako dans le cadre des préparatifs de l'opération « Bamako, ville propre »

Difficultés rencontrées :

- l'insuffisance de concertation DNEF-TAM-Voyage ;
- l'insuffisance de moyens logistiques pour les agents forestiers ;
- l'ampleur des feux de brousse ;
- les coupes frauduleuse de bois énergie ;
- l'empiétement de la forêt classée de la Faya par les villages riverains.

5.7. Supervision des programmes et projets :

- la réalisation d'une mission de supervision du Projet ERSAP dans la région de Kayes ;
- la réalisation de 4 missions de supervision conjointe DNEF-Asdi ;
- la tenue de la 2^{ème} Revue Conjointe DNEF- Asdi à la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
- la réalisation de 2 missions de supervision conjointe DNEF et PDD-DIN dans la région de Mopti.

VI. LES RECETTES FORESTIERES ET FAUNIQUES:

6.1. Recettes Forestières et Fauniques :

Tableau 12_: RECAPITULATIF DES RECETTES BRUTES D'EXPLOITATION ET DE TRANSACTION DE L'ANNEE 2016 (en F CFA)

Régions	EXPLOITATIONS					TRANSACTIONS				Total Général
	Forêt	Faune	Défrichement	Carte d'exp	Total	Forêt	Faune	VASC	Total	
Kayes	306 223 910	2 968 975	4 436 700	15 972 500	329 602 085	110 482 900	2 540 000	45 229 100	158 252 000	487 854 085
Koulikoro	167 425 000	5 698 235	3 420 000	5 572 500	182 115 735	30 771 500	-	1 330 000	32 101 500	214 217 235
Sikasso	475 553 940	7 805 600	4 925 000	15 492 500	503 777 040	51 752 500	20 000	14 142 000	65 914 500	569 691 540
Ségou	51 058 370	225 000	4 165 000	13 275 000	68 723 370	9 563 500			9 563 500	78 286 870
Mopti	22 153 500	1 115 000	842 500	5 188 900	29 299 900	2 945 000	65 000		3 010 000	32 309 900
Tombouctou	2 399 560	35 000			2 434 560	482 000			482 000	2 916 560
Gao										
Kidal										
District Bko	30 000				30 000	21 312 000			21 312 000	21 342 000
TOTAL	1 024 844 280	17 847 810	17 789 200	55 501 400	1 115 982 690	227 309 400	2 625 000	60 701 100	290 635 500	1 406 618 190

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

NB : VASC= Vente Après Saisie et Confiscation

Commentaire : Les recettes brutes d'exploitation et de transactions de l'année 2016 se chiffrent à **1 406 618 190 F CFA** dont **1 115 982 690 F CFA** pour l'exploitation (79%) et **290 635 500 F CFA** pour les transactions (21%). La région de Sikasso a perçue 569 691 540 F CFA soit 40,50 % des recettes brutes, suivie de celle de Kayes (487 854 085 F CFA soit 34,78%), Koulikoro (214 217 235 F CFA soit 15,23%), Ségou (78 286 870 F CFA soit 5,6%), Mopti (32 309 900 F CFA soit 2,3%), District (21 342 000 F CFA soit 1,5%), Tombouctou (2 916 560 F CFA soit 0,2%), Gao et Kidal qui n'ont pas enregistré de recettes.

Les recettes brutes des produits forestiers non ligneux (PFNL) se chiffrent à **80 351 735 F CFA** (soit 5,71%) des recettes brutes d'exploitation et de transaction de l'année 2016. Les ventes après saisie et confiscation (VASC) s'élèvent à **60 701 100 F CFA** (soit 4,32%) des recettes brutes d'exploitation et de transaction de l'année 2016. Les recettes de 2016 sont en baisse par rapport à celles de 2015 de **365 771 195 F CFA** (soit 1 772 389 385 F CFA en 2015 et 1 406 618 190 F CFA).

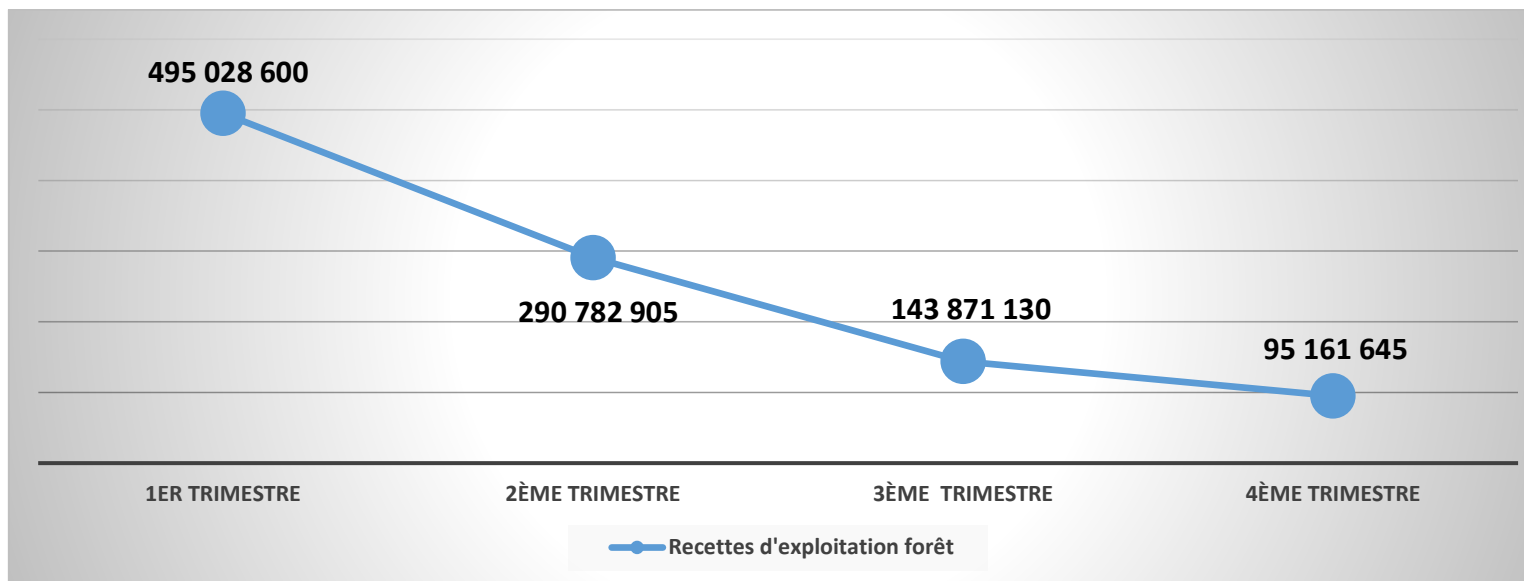


Figure 3 : EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION (sans carte d'exploitant, chasse et défrichage) en 2016 par trimestre

Commentaire : A travers ce graphique, on constate que le premier trimestre correspond à la période de grande exploitation des ressources forestières, suivi du 2^{ème} trimestre. Le 3^{ème} trimestre qui coïncide avec les activités agricoles, connaît une baisse d'exploitation qui se relève progressivement au cours du 4^{ème} trimestre. Cette situation peut être examinée avec la problématique de la professionnalisation de l'exploitation forestière. A cet égard, il semble que l'activité apparait tout simplement pour certains citoyens, comme l'opportunité à saisir pendant une période flottante de l'année.

Tableau 13: COMPARAISON DES RECETTES ANNUELLES DE 2011 à 2016

REGIONS	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
KAYES	307 661 340	326 012 450	372 997 065	390 774 089	580 725 050	487 854 085
KOULIKORO	234 019 845	240 529 850	241 292 900	282 189 870	281 266 410	214 217 235
SIKASSO	115 359 865	157 646 940	305 806 405	376 853 390	692 969 610	569 691 540
SEGOU	61 119 155	63 525 950	72 533 955	92 700 650	100 986 440	78 286 870
MOPTI	87 319 120	43 816 830	51 117 900	81 181 400	66 238 955	32 309 900
GAO	15 705 780	12 716 680	0	0	3 265 920	0
TOMBOUCTOU	59 730 705	1 320 000	0	0	0	2 916 560
KIDAL	8 800	0	0	0	0	0
DISTRICT	15 460 500	15 761 500	28 630 000	31 168 000	46 937 000	21 342 000
Total	896 385 110	861 330 200	1 072 378 225	1 254 867 399	1 772 389 385	1 406 618 190
Taux (évolution)	A	B=1,76% de B	C=124,50% de C	D=117,02% de D	E=141,24 de E	F=79,36% de E

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

Commentaire : L'accroissement des recettes est en forte corrélation avec l'évolution de l'exploitation.

Cette situation peut poser la question de la nécessité de connaître les liens entre les prélèvements, les vrais besoins nationaux et surtout les vraies destinations des produits forestiers pour chaque Région.

Actuellement, les documents disponibles ne permettent pas de faire une analyse complète de ce constat.

Cependant des questions se posent par rapport à certains paramètres qu'il faut désormais examiner : origine (zones d'exploitation), destination (cercles, régions et autres pays), démographie et besoin en bois.

Cette situation appelle probablement l'élaboration de nouveaux outils de gestion, voire d'études d'évaluation. Cette année 2016, les recettes sont en recul de -26,00% par rapport à l'année précédente, cela s'explique par la rébellion du nord qui s'étend jusqu'à une partie de la région de Mopti; malgré ce problème les recettes ont surpassé la prévision annuelle **1 317 917 850 F CFA** de 2016 de **88 700 340 F CFA**, soit une hausse de 6,73%.

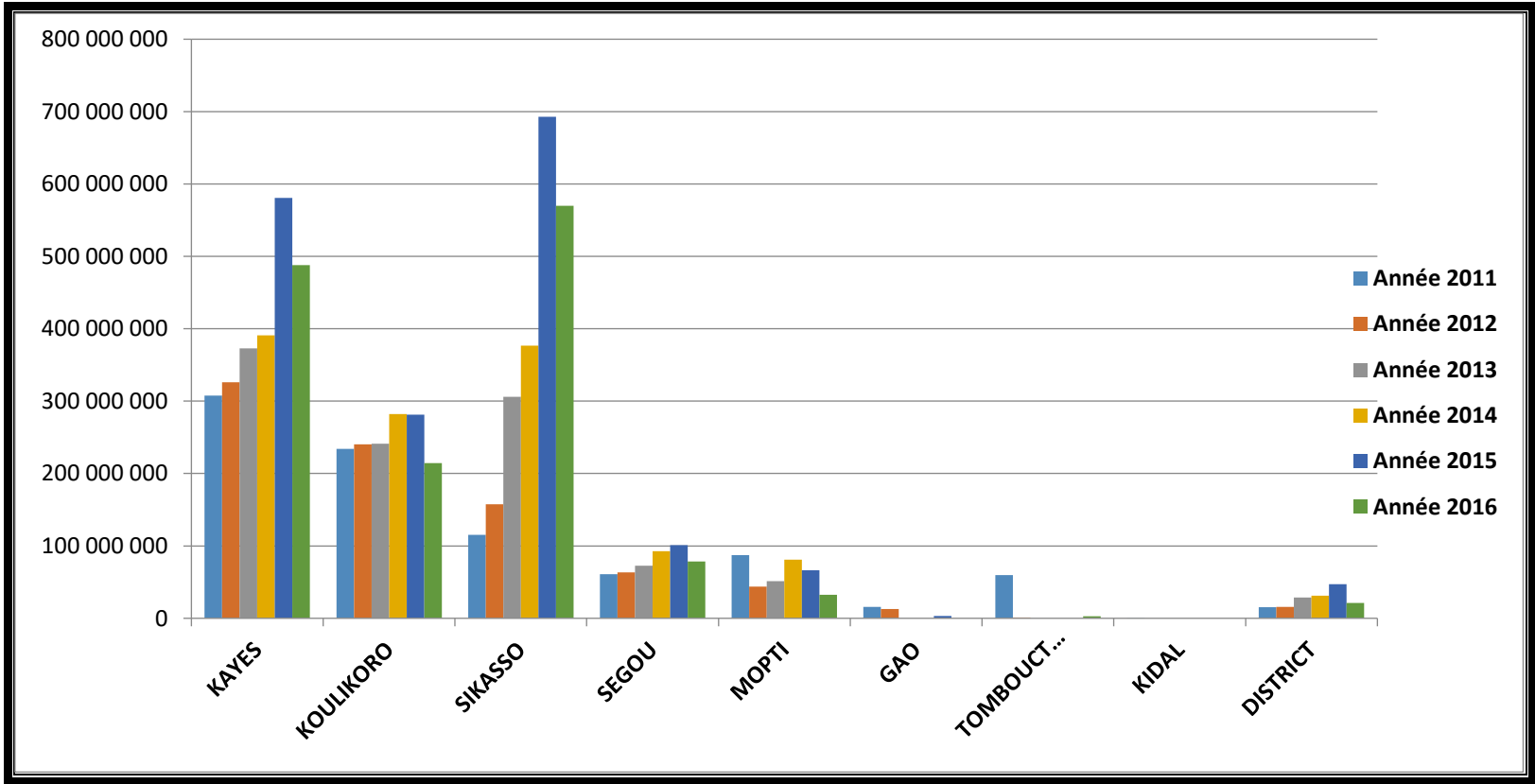


Figure 4 : Comparatif de l'évolution des recettes brutes forestières et fauniques de 2011 à 2016

Tableau 14 : RECAPITULATIF DES RECETTES D'EXPLOITATION ET DE TRANSACTION EN 2016 : net à verser (en F CFA)

Régions	Exploitations					Transactions						Total général
	Forêts	Faune	Défrichement	Carte d'expts	Total	Forêts	Faune	Défrichement	Carte d'exploitants	V.A.S	Total	
Kayes	269477040,8	2612698	3904296	14055800	290049834,8	82862175	1905000	0	0	33921825	118689000	408738834,8
Koulikoro	147334000	5014446,8	3009600	4903800	160261846,8	23078625	0	0	0	997500	24076125	184337971,8
Sikasso	418487467,2	6868928	4334000	13633400	443323795,2	38814375	15000	0	0	10606500	49435875	492759670,2
Ségou	44931365,6	198000	3665200	11682000	60476565,6	7172625	0	0	0	0	7172625	67649190,6
Mopti	19495080	981200	741400	4566232	25783912	2208750	48750	0	0	0	2257500	28041412
Tombouctou	2111612,8	30800	0	0	2142412,8	361500	0	0	0	0	361500	2 503 913
Gao	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
District	26400	0	0	0	26400	15984000	0	0	0	0	15984000	16 010 400
Total	901862966,4	15706072,8	15654496	48841232	982064767,2	170482050	1968750	0	0	45525825	217976625	1 200 041 392,2

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

NB : VASC= Vente Après Saisie et confiscation

Les recettes nettes versées au trésor pour l'année 2016 sont de **1 200 041 392,20 F CFA**. Cependant, on note une baisse de **322597636,1 F cfa**, soit un taux de **21,19%** par rapport à 2015. Sur le montant total versé, la part d'exploitation est de 81,84% et les transactions contribuent pour 18,16%.

Tableau 15 : COMPARAISON DES RECETTES ANNUELLES BRUTES D'EXPLOITATION ET DE TRANSACTION DE 2013 à 2016 (en F cfa)

Années	2013	2014	2015	2016
Exploitation	902489225	1034957000	1487284535	1115982690
Transaction	173413000	212387600	285104850	290635500
Total	1 075 902 225	1 247 344 600	1 772 389 385	1 406 618 190

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

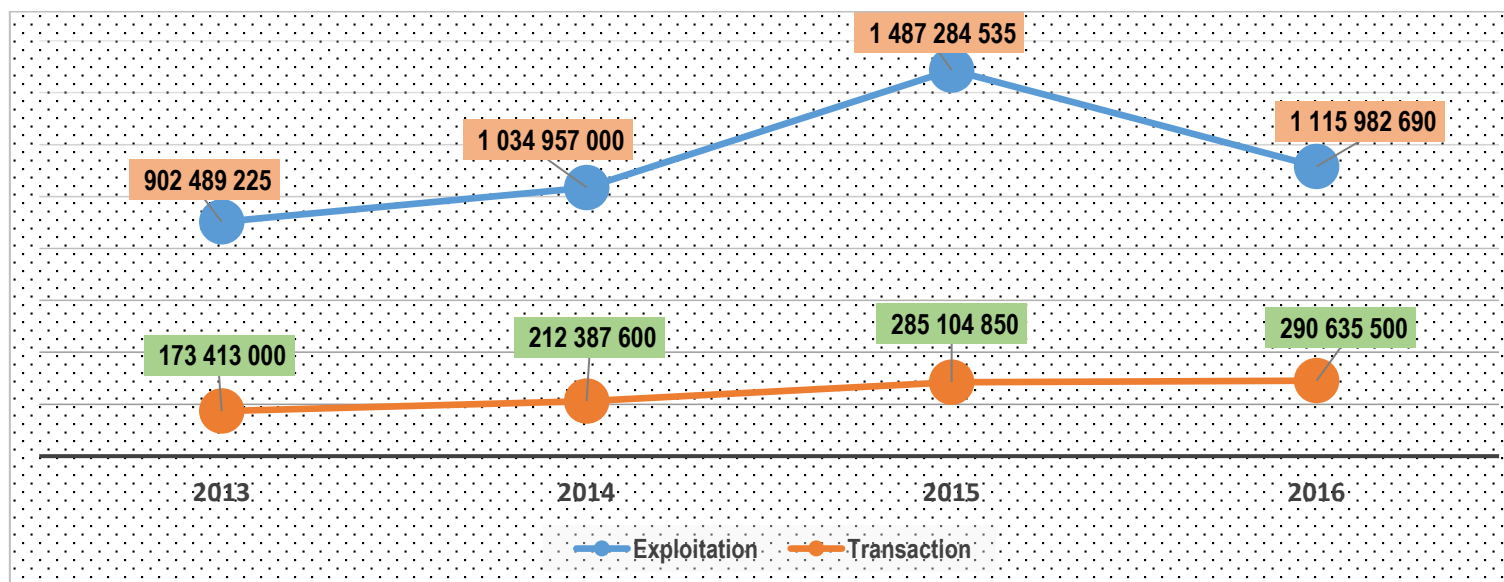


Figure 5 : Comparaison des recettes annuelles d'exploitation et de transaction : 2013 à 2016

On note une augmentation progressive jusqu'en 2015 des deux types de recettes brutes avec des valeurs plus importantes au niveau de l'exploitation et aussi un écart réduit au niveau des transactions et un fléchissement en exploitation en 2016. Les recettes de transaction sont en perpétuelle croissance.

Tableau 16: RECAPITULATIF EXPLOITATION DE BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS en 2016

Régions	Bois de chauffe		Charbon de bois	
	Nombre de permis	Quantité de produits (stère)	Nombre de permis	Quantité de produits (qm)
Kayes	6 170	119 262,75	1170	33 650,13
Koulikoro	7 293	81 540,50	2 573	49 047,50
Sikasso	5 938	72 222,50	3 399	162 299,25
Ségou	7 225	34 981	1 816	10 813,00
Mopti	2 438	19 598	435	27 888,25
Tombouctou	120	1 126,00	21	177
Gao	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0
District	0	0	0	0
Total	29 184	328 731	9 414	283 875

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

Tableau 17: RECAPITULATIF EXPLOITATION DE BOIS D'ŒUVRE ET BOIS DE SERVICE en 2016

Régions	Bois d'œuvre		Bois de service	
	Nombre de permis	Quantité de produits (pied)	Nombre de permis	Quantité de produits (pièce)
Kayes	701	10999	351	134 955
Koulikoro	270	894	63	16 540
Sikasso	625	14 244	142	22 584
Ségou	92	126	305	28 924
Mopti	2438	19598	435	27 888,25
Tombouctou	4	9	189	39 932
Gao	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0
District	0	0	0	0
Total	4 130,00	45 870,00	1 485,00	270 823,25

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions.

Tableau 18 : RECAPITULATIF DE LA DELIVRANCE DE PERMIS DE CHASSE en 2016 (en nombre)

Régions	Type A	Type B	Type C	Capture/ABT	Vente Peau	Oisellerie	licence pisteur	Autres	TOTAL
Kayes	222	7	0	54	0	0	0	0	283
Koulikoro	58	2	0	57	0	8	0	2	127
Sikasso	11	1	0	0	0	0	0	0	44
Ségou	16	0	0	4	0	3	0	0	23
Mopti	22	0	0	5	1	1	0	1	30
Tombouctou	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Gao	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
District	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	333	10	0	120	1	12	0	3	511

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

Tableau 19 : RECAPITULATIF DES INFRACTIONS FORESTIERES ET FAUNIQUES en 2016 (en nombre)

Régions	Défrichement	Mutilation	Exploitation frauduleuse	Transport frauduleux	Feu de Brousse	Chasse	VASC	Autres	TOTAL
Kayes	40	549	422	442	62	25	45	22	1 607
Koulikoro	42	428	223	208	21	4	7	78	1 011
Sikasso	102	138	422	292	0	1	2	101	1 058
Ségou	18	87	223	136	2	0	0	40	555
Mopti	8	49	37	10	0	2	0	7	113
Tombouctou	1	0	35	0	1	0	0	1	38
Gao	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
District	0	0	23	294	0	0	0	9	430
Total	211	1251	1385	1382	86	32	54	258	4812

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

Tableau 20 : SITUATION DES DEFRICHEMENTS en 2016

Régions	Nbre de permis	Superficie (ha)
Kayes	140	432,28
Koulikoro	75	124
Sikasso	419	472
Ségou	360	402,5
Mopti	124	141
Total	1118	1571,78

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions

NB : Aucune autorisation de défrichement n'a été délivrée en 2016 dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et le District de Bamako.

Tableau 21 : SITUATION DES FONDS D'AMENAGEMENT au 31 décembre 2016 (en F CFA)

Régions	Forêts	Faune	Défrichement	Carte d'exploitants	Total
Kayes	208 232 259	2 018 903	3 016 956	10 861 300	224 129 418
Koulikoro	113 849 000	3 874 800	2 325 600	3 789 300	123 838 700
Sikasso	323 376 679,20	5 307 808	3 349 000	10 534 900	342 568 387,20
Ségou	34 719 692	153 000	2 832 200	9 027 000	46 731 891,60
Mopti	15 064 380,00	758 200	572 900	3528452	19 923 932,00
Tombouctou	1 631 700,80	23 800	0	0	1 655 500,80
Gao	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0
District	20 400	0	0	0	20 400
Total	696 894 110,40	12 136 510,80	12 096 656,00	37 740 952,00	758 868 229,20

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions ; Concernant le fonds d'aménagement, on remarque une baisse de **252 485 254,60 F CFA** par rapport à l'année 2015, soit un taux de **24,97%**.

Tableau 22 : SITUATION DES FONDS VERSES AUX COLLECTIVITES au 31 décembre 2016 (en F CFA)

Régions	Montants bruts	Montants versés 20%	Total
Kayes	329 602 085	65 920 417	65 920 417
Koulikoro	182 115 735	36 423 147	36 423 147
Sikasso	503 777 040	100 755 408	100 755 408
Ségou	68 723 370	13 744 674	13 744 674
Mopti	29 299 900	5 859 980	5 859 980
Tombouctou	2 434 560	486 912	486 912
Gao	0	0	0
Kidal	0	0	0
District	30 000	6 000	6 000
Total	1 115 982 690	223 196 538	223 196 538

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions, **NB :** Les 20% des recettes d'exploitation sont versés au bénéfice des collectivités territoriales (Communes, Conseils de cercles et Assemblées Régionales). Le montant en 2016 est de **223 196 538 F CFA**.

Tableau 23 : Produits forestiers non ligneux (PFNL)

REGIONS	Nombre/permis	Quantité (kg)	Montant (F CFA)
KAYES	54374	1 393 492	27 503 165
KOULIKORO	328	567 060	14 179 000
SIKASSO	496	1 506 627	36 854 720
SEGOU	308	223 650	4 280 250
MOPTI	18	50 610	671 000
TOMBOUCTOU	0	0	0
GAO	0	0	0
KIDAL	0	0	0
DISTRICT	0	0	0
TOTAL	55 524	3 741 439	83 488 135

Source : Pièces mensuelles et rapports annuels _ Régions Les recettes des produits forestiers ligneux se chiffrent à **83 488 135F CFA**, soit 6% des recettes brutes.

VII. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées au cours de l'année 2016 se résument à :

- l'insuffisance des effectifs et des capacités des agents d'encadrement pour mener les différentes activités de gestion des ressources forestières et fauniques et d'appui conseil aux partenaires ;
- l'agression barbare des djihadistes, entraînant la mort de plusieurs agents forestiers resté impunis et sans suite ;
- l'insuffisance et la vétusté des moyens de déplacement collectif et individuel adéquats au niveau central et des Services Régionaux et Subrégionaux pour assurer les missions ;
- l'insuffisance des équipements militaires indispensables dans le contexte de l'insécurité grandissante dans le pays ;
- l'insuffisance des allocations budgétaires face aux nouveaux défis et enjeux de la gestion des ressources forestières et fauniques. La lenteur dans les décaissements de fonds aggrave cette situation ;
- l'agression du domaine forestier national, par les différentes formes d'occupation (l'Agriculture, l'exploitation minière, la réalisation des réseaux de communications routiers et téléphoniques, les réseaux de transport d'électricité, etc..) sans une réelle compensation des préjudices environnementaux causés par ces actions de développement ;
- les feux de brousses récurrents qui dégradent le couvert végétal, mais aussi le sol et détruisent la diversité biologique dans ces zones.

VIII. PERSPECTIVES

Les perspectives pour l'année 2017 porteront sur :

- Elaboration de 4 textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Elaboration de 4 textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la gestion des aires protégées (AP) ;
- Relecture de 2 textes législatifs, réglementaires et normatifs relatif à la gestion des ressources forestières ;
- Réalisation de 398 missions de diffusion des textes législatifs et réglementaires ;
- Réalisation de 426 émissions radio et 11 émissions TV dans le cadre de la gestion des RFF (dont 102 émissions radio et 3 émissions TV dans le domaine faunique)
- Réalisation de 8 articles pour la diffusion des textes en matière de GRFF
- Réalisation de 47 600 ml de cordons pierreux et 8 500 ml de digues filtrantes ou de digues en terres;
- Réalisation de 845 ha de zai et 111 ha de demi-lunes ;

- Régénération naturelle assistée de 7 932 ha ;
- Réalisation de 17 050 ml de fascines, 100 ha de contour trenching et 1000 ml de végétalisation ;
- Réalisation de 315ha de travaux de stabilisation des dunes;
- Intégration des activités de 200 ha de défrichement amélioré dans la production (sylviculture, agriculture et élevage) ;
- Intégration des activités de 200 ha de DRS-CES dans la production (sylviculture, agriculture et élevage) ;
- Intégration des activités de 4000 ha de régénération naturelle assistée dans les exploitations agricoles ;
- Application de 7 techniques culturelles adaptées dans le cadre de la résilience aux changements climatiques.
- Identification d'études thématiques dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité. ;
- Réalisation d'études dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité
- Diffusion des résultats d'études sur la biodiversité ;
- Aménagement des zones humides en vue de la conservation et la valorisation de la biodiversité ;
- Mise en place d'organisation pour la conservation et la valorisation de la biodiversité
- Promotion de la participation des associations et groupements de femmes dans la gestion et la valorisation des ressources forestières et fauniques. ;
- Enlèvement de 1 405 tonnes de plantes aquatiques nuisibles dans le Bassin du fleuve Niger et des cours d'eau ;
- Mise en place de 102 organisations locales de lutte contre les feux de brousse et la redynamisation de 170 brigades anti-feux ;
- Formation et équipement de 85 organisations de lutte contre les feux de brousse ;
- Réalisation d'inventaires des ressources des différents écosystèmes et zones humides ;
- Réalisation de 2 enquêtes socio- économiques ;
- Elaboration des documents relatifs à l'inscription des sites sur la liste RAMSAR.
- Réalisation de 325 séances d'IEC dans le cadre de la GRFF ;
- Réalisation de 68 sessions formation des acteurs de la gestion des ressources forestières et fauniques sur les textes législatifs et réglementaires ;
- Réalisation de 25 sessions de formations des agents des Eaux et forêts ;
- Réalisation de la formation de 220 personnes des associations et groupements féminins ;
- Réalisation de 38 sessions de formation des formateurs sur les techniques de DRS-CES ;

- Formation de 2 123 personnes (communautés, animateurs radio et collectivités) ;
- Réalisation de formations continues et/ou diplômantes du personnel des Eaux et forêts et des autres acteurs impliqués dans la GRFF ;
- Formation et équipement de 85 organisations de lutte contre les feux de brousse ;
- Réalisation de 24 sessions de recyclage des agents de Développement ;
- Réalisation de 6 voyages d'études et de visites d'échanges d'expériences ;
- Préparation des réunions statutaires des Conventions, Accords et Traités ;
- Participation aux différentes sessions des COP ;
- Formation de 153 élèves dont 102 élèves techniciens (17 filles et 85 garçons), 51 élèves agents techniques des Eaux et Forêts (8 filles et 43 garçons) au CFPF Colonel Jean Djigui KEITA
- Recrutement par voie de concours de 50 agents dont 25 Techniciens et 25 Agents techniques des Eaux et Forêts ;
- Organisation des stages pour 49 élèves dont 26 techniciens et 23 agents techniques en fin de cycle ;
- Création de 189 cadres de concertation et 134 comités villageois au niveau des collectivités pour la gestion et la conservation de la nature ;
- Elaboration et mise en œuvre de 35 conventions locales de GRN ;
- Elaboration de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de 50 forêts dont 49 forêts villageoises et 1 forêt classée ;
- Actualisation des plans d'aménagement et de gestion de 28 forêts dont 25 forêts villageoises et 3 forêts classées ;
- Réalisation de 34 inventaires forestiers, pastorales et d'enquêtes socio-économique ;
- Réalisation de la cartographie de 30 massifs forestiers ;
- Délimitation de 63 zones d'actions (séries, parcellaires) ;
- Mise en œuvre de 111 plans d'aménagement et de gestion dont 105 PAG de massifs villageois et 6 PAG de forêts classées ;
- Réalisation des opérations de coupe et de traitements sylvicoles dans 42 massifs villageois, 5 forêts classées et 2 périmètres de protection;
- Immatriculation de 18 forêts classées et 2 périmètres de protection ;
- Insertion des cartes de 12 forêts classées et 2 périmètres de protection dans le cadastre ;
- Réalisation des opérations de déguerpissement dans 22 massifs forestiers dont 18 massifs villageois et 4 forêts classées ;
- Réalisation de 2 287 missions de contrôle forestier.
- Mise sous aménagement de 131 266 ha de forêts classées ;

- Mise sous aménagement de 151 169 ha de massifs villageois et 130 ha de plantations pour l'approvisionnement des marchés ruraux ;
- Création de 4 202 ha de mise en défens dans le domaine protégé de l'Etat ;
- Ouverture de 1 528 km de pare-feu et 54 km de pistes forestières ;
- Entretien et nettoyage de 819 km de pare-feu et 100 km de pistes forestières ;
- Reboisement de 47 490 ha et la production 23 965 870 plants, la collecte de 415 000 noix de rônier pour la restauration du domaine forestier national et 1 272 ha d'enrichissement de forêts ;
- Réalisation et diffusion des résultats de 7 études sur les thèmes : gestion décentralisée et durable des ressources forestières et fauniques à l'échelle des collectivités territoriales, études sur les chaînes de valeur des principaux produits forestiers (ligneux et non ligneux), études sur la valeur nutritive des principaux produits alimentaires provenant des espèces forestières, études sur la valeur alimentaire des fourrages ligneux prioritaires, études sur les principes actifs des principales plantes médicinales et leurs utilisations thérapeutiques, études sur la domestication participative des espèces forestières et l'étude sur le renforcement des capacités et transfert des technologies.
- Réalisation de 278 missions de suivi de 151 marchés ruraux de bois ;
- Création et /ou redynamisation de 27 marchés ruraux de bois ;
- Création de 185 brigades villageoises d'appui au contrôle de l'exploitation forestière;
- Définition des quotas d'exploitation de 87 massifs des SRGB ;
- Réalisation de 110 séances d'IEC pour l'adoption d'équipements économes en bois énergie ;
- Promotion de différents prototypes d'équipement économes en bois énergie à travers 11 séances de démonstration ;
- Diffusion de 1 900 équipements économes en bois énergie tous types confondus ;
- Réalisation de 128 missions de suivi de l'adoption et de l'utilisation d'équipements économes en bois énergie.
- Achat des matériels et équipements nécessaires pour les nouvelles missions du SIFOR ;
- Mise à dispositions du SIFOR des matériels et équipements ;
- Appuis au processus de changement du statut du SIFOR ;
- Renforcement du personnel de la cellule du SIFOR pour les besoins des services attendus ;
- Collection des données ;
- Diffusion des données sur le site Web pour les besoins des utilisateurs.
- Actualisation de 6 plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Réalisation de 2 inventaires (faune et avifaune) dans les aires protégées ;
- Mise en œuvre de 3 plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Délimitation des différentes zones d'actions d'aménagement des aires protégées ;

- Réalisation des opérations et actions d'aménagement et de gestion dans le complexe Bougouni-Yanfolila ;
- Réalisation de 40 missions de suivi et de supervision des travaux d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Immatriculation de l'aire de conservation Tessit-In-Tillit ;
- Restitution de la carte de zonage ;
- Insertion de la carte de l'aire de conservation Tessit-In-Tillit dans le cadastre ;
- Réalisation des opérations de déguerpissement dans 4 aires protégées ;
- Réalisation de 145 missions de contrôle dans les aires protégées ;
- Mise en place de 43 brigades de contrôle et de surveillance locales des aires protégées
- Mise sous aménagement de 30.000 ha d'aires protégées ;
- Réalisation des actions de conservation et de valorisation des aires protégées ;
- Implication des communautés et des collectivités à la gestion des aires protégées ;
- Identification de 5 études sur l'évaluation de la dynamique des aires protégées ;
- Réalisation de 5 études sur la dynamique des aires protégées ;
- Diffusion des résultats des 5 études réalisées sur les aires protégées ;
- Réalisation des actions contenues dans les contrats d'amodiation ;
- Réalisation des actions contenues dans les cahiers de charge des contrats d'amodiation ;
- Réalisation de 6 missions de suivi et évaluation des contrats d'amodiation.
- Création de 23 brigades villageoises d'appui, de contrôle et de surveillance
- Mise en place de 27 cadres de concertation autour des aires protégées ;
- Création de 23 brigades villageoises d'appui, de contrôle et de surveillance ;
- Réalisation de 32 missions de contrôle ;
- Réalisation de 17 missions d'appui conseils ;
- Réalisation de 90 missions de surveillance.
- Création de 10 points d'eau (puits, forages équipés) ;
- Aménagement de 5 mares pour la faune ;
- Réalisation des actions de restauration de l'habitat de la faune ;
- Ouverture de 135 km de pare-feu ;
- Entretien de 20 km de pare-feu ;
- Ouverture et entretien de 1 093 km de pistes touristiques ;
- Aménagement de campements touristiques (Campement Baoulé, camp de Missira et Madina) ;
- Aménagement de 50 ha de parcours de la faune (couloirs de transition et de migration).

IX. ANNEXES

DOMAINE FORESTIER CLASSE EN COURS D'immatriculation (2015-2016)

REGION DE KAYES

N° ordre	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	FC Dag Dag	Kayes	7 022	Arrt N° 36/SEF du 06 /02/ 1959
2	FC Paparah	Kayes	672	Arrt N°6341 du 25 /03/ 1935
3	FC Kayaba	Kita	650	Arrt N°4626 /SEF du 31 /12/ 1941
4	FC Nafadji	Kita	43 000	Arrt N°148 /SEF du 16 /01/1948
TOTAL			51 344	

REGION DE KOULIKORO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Mont Mandingues	Kati	14 579	Arr 5197 SE/F du 07/12/1946
2	FC Baoulé	Kolokani	12000	Arr n° 536/SE.F du 18/07/1941
3	FC Bossofala	Kati	12 000	Arr n° 2938 SE/Fdu 26 10 1944
4	FC Faya	Kati Dioila	79 822	Arr 4054 /SE du 27/11/1945
5	FC Tienfala	Kati	3 000	Arrt N° 0223 du 21/01/ 1939
TOTAL			121401	

REGION DE SIKASSO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC de Kambergué	Kadiolo	14 184	Décret N°242/PGRM du 26/09/1985
2	FC de Lougouani	Kadiolo	9 928	Décret N°241/PGRM du 26/09/1985
3	FC Route de Bouaké	Sikasso	100	Décret N°243 PGRM du 26/09/1985
4	FC de Boukarila	Sikasso	13 280	Décret N°399 PGRM du 27/12/1986
5	FC de Kaboïla	Sikasso	240	Arrt N°38 /SE-F du 10/ 01/ 1936
6	FC de Farako	Sikasso	14 583	Arrt N°4599 /SE/F du 13/ 08/ 1951
TOTAL			52 315	

Réserve Partielle Faune

N°	Désignation	Statut	Cercle	Superficie	Référence de l'Acte de classement
1	Banifing Baoulé	Réserve Partielle Faune	Bougouni	13 000	Arrt N°582/SEF du 02/12/1954

REGION DE SEGOU

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Dioforongo	Ségou	10 000	Arrt N°AG 4371 /SEF du 22/09/1948
2	FC Diaka	Ségou	2 440	Arrt N°AG 4370 /SEF du 22/09/1948
3	FC Faïra	Ségou	3 200	Arrt N°AG 4636 /SEF du 15/09/1954
TOTAL			15640	

DISTRICT DE BAMAKO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Koulouba	District de Bamako	2 010	Arrt N°1438 / SEF du28 / 06 / 1935
TOTAL			2 010	

DOMAINE FORESTIER CLASSE NATIONAL

REGION DE KAYES

N° ordre	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	FC Djoubeba	Bafoulabé	20 500	Arrt N°884 du 17/02/1950
2	FC Fangala	Bafoulabé	28 000	Arrt N°2662 / SEFdu 25/03/1935
3	FC Falémé	Kayes	7 200	Arrt N°4375 du22 /09/ 1949
4	FC Bagougo	Kayes	13 670	Arrt N°4215 du 26/ 11/ 1942
5	FC Dinguira	Kayes	3 050	Arrt N°3963 du 06 /11/ 1942
6	FC Dag Dag	Kayes	7 022	Arrt N° 36/SEF du 06 /02/ 1959
7	FC Paparah	Kayes	672	Arrt N°6341 du 25 /03/ 1935
8	FC Bangassi	Kita	25 310	Arrt N°4625 / SEF du 27 /01/ 1955
9	FC Kayaba	Kita	650	Arrt N°4626 /SEF du 31 /12/ 1941
10	FC de Gangara	Kita	24 000	Arrt N°468 /SEF du 17 /01/1951
11	FC Gallé	Kita	21 830	Arrt N° 2108/SEF du 12 /04/1952
12	FC Torokoro- Kassaro	Kita	5 825	Arrt N°4627 /SEF du 31 /12/1941
13	FC Kobiri	Kita	8103	Arrt N°882 /SEF du 03/ 02/1950
14	FC Nafadji	Kita	43 000	Arrt N°148 /SEF du 16 /01/1948
15	FC Sebekoro	Kita	8 100	Arrt N°2803 /SEF du 10 /08 /1942
16	FC Siguifiry	Kita	8 000	Arrt N°688 /SEF du 03 /02 /1950
17	FC Tinienko	Kita	13 900	Arrt N°4628 /SEF du 31 /12/1941
18	FC Nioro	Nioro	1 510	Arrt N°2802 /SEF du 10 /08 /1942
19	FC Lorack-Bane	Nioro	7 953	Arrt N°2494 /SEF du 02 /09/1948
20	F C Bagougo Est	kayes	4300	Arrt N°4376/SEF du 22 /09/1948
21	Dinguiraye Ouest	Kayes	7950	Arrt N°4947 /SEF du 05/ 09/1950
TOTAL			260 545	

REGION DE KOULIKORO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Kangaba	Kangaba	12 000	Arrt 7030 du 26-11-1943
2	FC Mont Mandingues	Kati	14 579	Arr 5197 SE/F du 07/12/1946
3	FC Négouèla	Kati	6 750	Arr n° 271/SE.F du 25/01/1944
4	FC Bossofala	Kati	12 000	Arr n° 2938 SE/Fdu 26 10 1944
5	FC Djinina	Kati	9 029	Arrt N° 5893 du 25/ 01/ 1944
6	FC Faya	Kati Dioila	79 822	Arr 4054 /SE du 27/11/1945
7	FC Didieni	Kolokani	2 600	Arrt N° 5760/ SE/ EF du 03/08/53
8	FC Tienfala	Kati	3 000	Arrt N° 0223 du 21/01/ 1939
9	FC Nyamina	Koulikoro	5 996	Arr n° 4307 /EF du 24/12/1943
10	FC Kenenkou	Koulikoro	6 065	Arr n° 5630 du 15-11-1946
11	FC Baoulé	Kolokani	12.000	Arrt N°536/ SE-F du 18/ 07/ 1941
TOTAL			163 841	

REGION DE SIKASSO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC de Foulabougou	Bougouni	200	Arrt N°9334 /SEF du 29/ 12/ 1954
2	FC de Kekoro	Bougouni	52 000	Décret N°396/PGRM du 27/12/1986
3	FC Tiemedougoucoulou	Bougouni	28 640	Décret N°395/PGRM du 26/12/1986
4	FC de Kambergué	Kadiolo	14 184	Décret N°242/PGRM du 26/09/1985
5	FC de Lougouani	Kadiolo	9 928	Décret N°241/PGRM du 26/09/1985
6	FC de Fatou	Kolondièba	8 600	Décret N°401/PGRM du 27/12/1986
7	FC de Kobani	Kolondièba	3 000	Décret N°245/PGRM du 26/09/1985
8	FC de Saman	Kolondièba	15 200	Décret N°398 PGRM du 27/12/1986
9	FC de Sokourani	Kolondièba	13 600	Décret N°400/PGRM du 27/12/1986
10	FC de Koba	Koutiala	3 500	Arrt N°564 /EF du 20/ 02/ 1956
11	FC de M'pessoba	Koutiala	2 700	Arr N°1667 /EF du 20/ 04/ 1956
12	FC de Zangasso	Koutiala	5 135	Décret N°243/PGRM du 26/09/1985
13	FC Route de Bouaké	Sikasso	100	Décret N°243 PGRM du 26/09/1985
14	FC de Boukarila	Sikasso	13 280	Décret N°399 PGRM du 27/12/1986
15	FC de Kaboïla	Sikasso	240	Arrt N°38 /SE-F du 10/ 01/ 1936
16	FC de Farako	Sikasso	14 583	Arrt N°4599 /SE/F du 13/ 08/ 1951
17	FC de N'golokouna	Sikasso	300	Arrt N°37 /SE-F du 10/ 01/ 1936
18	FC de Zamblara	Sikasso	100	Arrt N°2881 /SEF du 12/ 04/ 1954
19	FC de Sorondian	Yanfolila	15 800	Décret N°397/PGRM du 27/12/1986
20	FC de Kalana	Yanfolila	3 700	Décret N°394 PGRM du 27/12/1986
21	FC de Mahou	Yorosso	8 593	Décret N°403/PGRM du 27/12/1986
TOTAL			213 383	

REGION DE SEGOU

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Mio	Macina	5 600	Arrt N° AG / 5457 du 02/10/1951
2	FC Kolongotomo	Macina	1 150	Arrt N° AG/ 2491 du 04/04/1955
3	FC Sabali	Macina	3 600	Arrt N° AG/ 2585 du 06 /04/1955
4	FC Sayes	Macina	3 840	Arrt N°AG/ 6512/SEF du 20/12/1949
5	FC Ouani	Macina	7 100	Arrt N° AG 6513/SEF du 20/10/1949
6	FC Fy	Macina	8 420	Arrt N° AG 885 /SEF du 17/02/1950
7	FC Founou	Macina	1 620	Arrt N°AG 6367 /SEF du 13/12/1949
8	FC Sossebougou	Macina	1 630	Arrt N°AG/9333 du 29/ 12 / 1954
9	FC Dioforongo	Ségou	10 000	Arrt N°AG 4371 /SEF du 22/09/1948
10	FC Diaka	Ségou	2 440	Arrt N°AG 4370 /SEF du 22/09/1948
11	FC Fanzana	Ségou	6 300	Arrt N°5882 /SEF du 12 /08/ 1954
12	FC Doukoulolomba	Ségou	10 600	Arrt N°AG 4372 du 22/ 09/ 1948
13	FC Faïra	Ségou	3 200	Arrt N°AG 4636 /SEF du 15/09/1954
14	FC Fabougou	Ségou	3 300	Arrt N°AG 4368 /SEF du 22/09/1948
15	FC Koulala	Baraouéli	6 500	Arrt N°AG 4369 /SEF du 12/08/1954
16	F C N°Gara	Ségou	3 560	Arrt N°AG 4373 /SEF du 22/09/1948
TOTAL			78 860	

REGION DE MOPTI

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Youwarou	Youwarou	646	Arrt N°5263 /SEF du 06/12/1946
2	FC Bia	Youwarou	1 350	Arrt N°4057/ SEF du 19/04/1946
3	FC Enghuem	Youwarou	2 300	Arrt N°4069/ SEF du 19/09/1946
4	FC Fara-fara	Youwarou	1 180	Arrt N°4056/ SEF du 19/09/1949
5	FC Diondo	Youwarou	270	Arrt N°439/ SEF du 27/01/1949
6	FC Ouméri	Youwarou	1 100	Arrt N°438/ SEF du 27 /01 /1949
7	FC Sébi	Youwarou	1 100	Arrt N°4058/ SEF du19/09/1946
TOTAL			7 946	

REGION DE TOMBOUCTOU

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Gombatou	Niafunké	1 900	Arrt N°4374/ SEF du 22/09/1948
2	FC Hama Koïra	Niafunké	493	Arrt N°1864/ SEF du 16 /05/1947
3	FC Singo	Niafunké	547	Arrt N°4650/ SEF du 25 /10/ 946
4	FC kiffo	Niafunké	290	Arrt N°870/ SEF du 22/02/1949
5	FC koumaïra	Niafunké	1 070	Arrt N°1884/ SEF du 13/04/1949
6	FC Farana	Niafunké	1 152	Arrt N°5893/ SEF du 27 /10/1951
7	FC Guema	Niafunké	290	Arrt N°866/S EF du 22 / 02 / 1949
8	FC Douyé	Niafunké	1 412	Arrt N°5262/ SEF du 06 /12/ 1946
9	FC Tiolli	Niafunké	600	Arrt N°868/SEF du 22 / 02 / 1949
10	FC Mankara	Niafunké	400	Arrt N°869/ SEF du 22 / 02 / 1949
11	FC Gamba	Niafunké	690	Arrt N°867/ SEF du 22 / 02 / 1949
12	FC Moundiadié	Niafunké	810	Arrt N°440/ SEF du 27 / 01 / 1949
13	FC Niafunké-Ouest	Niafunké	333	Arrt N°5766/SEF 03/08 1953
14	FC Niafunké-Nord	Niafunké	932	Arrt N°865/ SEF du 12/02 / 1951
15	FC Niafunké Sud	Niafunké	200	Arrt N°865/ SEF du 12/ 02 /1951
16	FC Fati soumidra	Goundam	10 300	Arrt N°1467/ SEF du 18 / 04 / 1947
17	FC Tagadrine	Goundam	25 000	Arrt N°1883/ SEF du 13/04/1947
18	FC Kabara	Tombouctou	460	Arr N° 5196/SEF du 02/12/1946
19	FC Alwalidji	Diré	1 072	Arrt N°4588 /SEF du 08 /09/1949
20	FC Tienkour	Diré	2 308	Arrt N°4587/SEF du 08 /09/1949
21	FC Kirchamba	Diré	2 200	Arrt N°3279 /SEF du 29 /07/1946
22	FC Tabingatt-Dangha	Diré	510	Arrt N°1863 /SEF du 16 /05/1947
23	FC Amari	Diré	1 270	Arrt N°2641 /SEF du 08 /07/1947
24	FC Haina	Diré	1 102	Arrt N°2640 /SEF du 08 /07/1947
25	Djindel	Diré	625	Arrt N°2642 /SEF du 08 /07/1947
26	FC Kongo Diarra	Diré	1 540	Arrt N°4586 /SEF du 08 /09/1949
TOTAL			57 506	

REGION DE GAO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Djidara	Gao	134	Arrt N°887 /SEF du 17 /02/1950
2	FC Zindiga	Gao	1 500	Arrt N°886 / SEF du17/02 /1950
3	FC Baria	Bourem	1 086	Arrt N°2879/ SEF du 17/04/54
4	FC Mozonga	Ansongo	1 300	Arrt N°883/SEF du 17 / 02/50
TOTAL			4 020	

DISTRICT DE BAMAKO

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Référence
1	FC Koulouba	District de Bamako	2 010	Arrt N°1438 / SEF du 28 / 06 / 1935
TOTAL			2 010	

Superficie totale des forêts classées : 788111 ha Nombre : 107

DOMAINE FAUNIQUE CLASSE

LISTE DES PARCS – RESERVES DE FAUNE SANCTUAIRE – ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE ET SITES RAMSAR

REGION DE KAYES

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Kouroufing	Parc national	Bafoulabé	55.770	Loi N° 02-003 du 16/01/2002
2	Wango	Parc National	Bafoulabé	53.499	Loi N° 02-002 du 16/01/ 2002
3	Sanctuaire Chimpanzé	Sanctuaire	Bafoulabé	67.200	Décret N°02-199-PRM du 22 Avril 2002
4	Mandé Wula	Réserve de faune	Kita	39.050	Décret N°10-091/P-RM du 15 Février 2010
5	Néma Wula	Réserve faune	Kita	44.730	Décret N°10-092/P-RM du 15 Février 2010
		Zones tampon Nord et Sud	Réserve de Néma Wula	9.960	
6	Flawa	Zone d'intérêt Cynégétique	Bafoulabé	73.940	Arrt N°04 -2764/ MEA- SG du 30/12//2004
7	Faragama	Zone d'intérêt Cynégétique	Kita	32.657	Arrt N°2011 -1643/ MEA- SG du 09 Mai 2011
TOTAL				376 806	

REGION DE KOULIKORO

	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Soulsan	Réserve Totale Faune	Doïla	37.000	Décret N°89/MA- EF du 15/04/1959
TOTAL				37 000	

OPERATION PARC NATIONAL DE LA BOUCLE DU BAOULE (OPNBB)

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Talikourou	Réserve Totale Faune	Kita	13.900	Décret N°89/MA- EF du 15/04/1959
2	Kéniébaoulé	Réserve Totale Faune	Kati	67.500	Décret N°89/MA- EF du 15/04/1959
3	Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé(RBBB)	Réserves de Badinko, Fina Kongossambougou Admis comme Réserve de la Biosphère	Régions de Kayes et Koulikoro (Cercles Kita, Diéma, Kati Kolokani)	2.500.000	Loi N°063 du 0/07/2001
TOTAL				2 581 400	

REGION DE SIKASSO

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Siankadougou	Réserve Partielle Faune	Bougouni	6.000	Arrt Général 8530/SEF du 30/11/1954
2	Banifing Baoulé	Réserve Partielle Faune	Bougouni	13 000	Arrt N°582/SEF du 02/12/1954
3	Niênendougou	Réserve faune	Bougouni	40.640	Décret N°099/PG- RM du 23/02/2001
4	Djangoumerila	Réserve de faune	Yanfolila	57.674	Décret N°2012-289/P-RM du 13/6/2012
5	Djinetoumanina	Réserve de faune	Yanfolila	16.149	Décret N°2012-290/P-RM du 13/6/2012
6	Dialakoro	Réserve de faune	Bougouni	26.896	Décret N°2012-291/P-RM du 13/6/2012
7	Banzana	Zone d'intérêt Cynégétique	Bougouni	44.402	Arrt N°04 -2765/ MEA- SG du 30/12/2004
8	Nienendougou	Zone d'intérêt Cynégétique	Bougouni	50.422	30/12/2004
TOTAL				255 183	

REGION DE MOPTI

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Gourma	Réserve Partielle des éléphants	Douentza Rharous	1.250.000	Loi N°59-53/AL- RS du 30/12/1959
TOTAL				1 250 000	

REGION DE TOMBOUCTOU

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Azaouad Nord – Ouest dite Salam	Zone d'intérêt Cynégétique	Tombouctou	1.216.000	Arrt N°06 -2762/ MEA- SG du 19/01/2006
2	Azaouad Nord-Ouest 3	Zone d'intérêt Cynégétique	Tombouctou	815.735	Arrt N°08 -2991/ MEA- SG du 27/10/2008
TOTAL				2 031 735	

REGION DE GAO

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Ansongo Ménaka	Réserve Partielle des Girafes	Ansongo Ménaka	1.750.000	Arrt N° 883/SEF du 17/02/1950
2	Tidermène - Alata	Zone d'intérêt Cynégétique	Ménaka	312.400	Arrt N°04 -1958/ MEA- SG du 04/10/2004
3	Inékar	Zone d'intérêt Cynégétique	Ménaka	180.625	Arrt N°04 -1959/ MEA- SG du 04/10/2004
4	Tin Achchara	Zone d'intérêt Cynégétique	Ménaka	286.000	Arrt N°07 -3187/ MEA- SG du 07/12/2007
TOTAL				2 529 025	

DISTRICT DE BAMAKO

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Parc Botanique	Parc Biologique	Bamako	17	TF N° 13.11 E 64
2	Parc Zoologique	Parc Biologique	Bamako	13	
TOTAL		<i>Parc National du Mali</i>		30	

TOTAL : Superficie Aires Protégées : 9 061 179 ha / Nombre : 27

(3 parcs, 14 réserves dont 1 biosphère, 1 Sanctuaire de chimpanzés, 9 ZIC)

ZONES HUMIDES

N°	Désignation	Statut	Localisation	Superficie (ha)	Référence
1	Delta Intérieur du Niger (DIN)	Site Ramsar	Régions de Ségou, Mopti Tombouctou	4.119.500	Inscrit sur la liste des ZH le 31/01/2004
1 bis	Walado debo	Site Ramsar	Youwarou	103.100	Inscrit sur la liste des ZH le 25/09/1987
1 bis	Plaine de Séri	Site Ramsar	Ténenkou	40.000	Inscrit sur la liste des ZH le 25/09/1987
1 bis	Lac Horo	Site Ramsar	Goundam	18.900	Inscrit sur la liste des ZH le 25/09/1987
2	Plaine inondable du Sourou	Site Ramsar	Bankass	56.500	Inscrit sur la liste des ZH le 22/03/2013
3	Lac Magui	Site Ramsar	Kayes	24.740	Inscrit sur la liste des ZH le 22/03/2013
4	Lac Wégna	Site Ramsar	Kolokani	3.900	Inscrit sur la liste des ZH le 22/03/2013
TOTAL				4 204 640	

NB : 1 bis intégré dans DIN